



Sergio Momesso, du Canadien, et Cam Neely, des Bruins, ont engagé le combat en première période.

- Le Canadien se fait rosser par les Bruins au Garden
- Les Nordiques ne font pas de cadeau à Bergeron

Amende de 250,000 \$ imposée au syndicat des infirmières de l'Alberta

EDMONTON (PC) — La Cour du banc de la reine a déclaré le syndicat représentant les infirmières de l'Alberta coupable d'outrage au tribunal et l'a condamné hier à une amende de 250,000 \$.

Une telle amende démontre qu'on ne peut pas tolérer la désobéissance à un ordre du tribunal et devrait servir d'exemple, a indiqué le juge William Sinclair qui a donné cinq jours au syndicat pour payer l'amende.

La grève illégale des 11,400 infirmières en était à sa 11e journée.

Le procureur du ministère public, Me Bob Davie, avait requis une amende de \$100,000 par jour.

L'avocat du syndicat, Me John Faulkner, avait répliqué

qu'une amende élevée ne ramènerait pas la confiance dans les tribunaux, parce qu'une telle peine laisserait croire que le tribunal agit au nom de l'Etat et vise à détruire le syndicat.

Le syndicat des infirmières de l'Alberta a annoncé son intention de poursuivre le débrayage jusqu'à "un règlement négocié".

"Il n'y aura pas de vainqueurs, mais seulement des victimes", a déclaré Mme Heather Smith, vice-présidente du comité de négociations des infirmières unies de l'Alberta.

Le tribunal tiendra une audience mardi prochain pour vérifier si le syndicat a payé l'amende. Si ce n'est pas le cas, les mesures seront prises en vue de saisir ses biens.

Voleur corrigé par des bonnes sœurs

MONTERREY, MEXIQUE (AP) — Les bonnes sœurs de Saltillo (Mexique) n'ont pas froid aux yeux: ayant découvert un malfaiteur chevronné dans leur église, elles l'ont vigoureusement corrigé avec un bâton et l'ont tenu en respect jusqu'à l'arrivée de la police.

"Une des sœurs l'a frappé avec un bâton et il a demandé grâce", a raconté hier M. Arturo Arranda, procureur de l'Etat de Coahuila (nord du Mexique).

L'aube venait à peine de se lever mardi sur le couvent et l'église du Calvaire lorsque les sœurs ont entendu du bruit.

Elles ont alors découvert Enrique Espinosa Revilla, bandit de grand chemin connu sous le surnom de "El Sombra" (l'ombre) caché derrière un canapé, dans le salon réservé au curé.

L'homme, qui n'était pas armé, avait forcé la porte et était en train de cambrioler le cellier du couvent.

Apercevant les sœurs, il a tenté de fuir mais ces dernières ne lui ont laissé aucune chance.

Le procureur de l'Etat de Coahuila a précisé que le malfaiteur, soupçonné d'avoir commis d'autres cambriolages, devrait payer les dégâts occasionnés par son incursion.

"Je jure que plus jamais je n'entrerais dans un endroit où il y a des bonnes sœurs", a piteusement déclaré "El Sombra".

Les policiers sherbrookoïses enterrent la hache de guerre... malgré leur insatisfaction

A 3

la tribune

78e ANNÉE
No 294

SHERBROOKE, VENDREDI 5 FÉVRIER 1988

(SAM. DIM. 85¢) 50¢
Domicile: \$2.75 par sem.

Comptable enlevé
**Deux ans
de prison à
Littlejohn**

A 2

Enquête sur le prêt de 250,000 \$ à Côté

OTTAWA (PC) — Le vice-premier ministre et président du Conseil privé, Don Mazankowski, a déclaré, hier aux Communes, qu'une enquête était en cours pour déterminer si l'ex-ministre des Approvisionnements et Services, Michel Côté, ne s'était pas placé en situation de conflit d'intérêts en acceptant un prêt personnel de son ami René Laberge.

M. Mazankowski a aussi confirmé que M. Côté avait bel et bien obtenu un prêt de 250,000 \$ de l'entreprise Adélaïde Laberge Ltée de Québec, qui a acheté, en 1985, au coût de 1,008,000 \$, des terrains de la Société immobilière du Vieux Port de Québec administrée par le ministère des Travaux publics.

M. Laberge est actionnaire de l'entreprise Les Terrasses du Vieux Port qui a participé à la construction de luxueux condominiums où l'ex-ministre Côté vit actuellement.

L'objet de l'enquête

"Nous sommes en train de vérifier, a précisé M. Mazankowski, si l'individu ou l'entreprise, ou une de ses filiales, qui a consenti un prêt à l'ancien ministre a déjà effectué des travaux pour le compte du gouvernement. Je ne suis pas complètement au courant. Mais c'est cet aspect de la question qui fait présentement l'objet d'une enquête."

Pressé de questions sur l'apparente contradiction entre la déclaration de M. Côté, faite devant la Chambre mercredi, dans laquelle il affirmait ne s'être jamais placé en situation de conflits d'intérêts alors que le communiqué provenant du Cabinet du premier ministre rendu public mardi soir disait que l'ex-ministre "aurait peut-être violé le code relatif aux conflits d'intérêt en négligeant de signaler un prêt personnel", M. Mazankowski a souligné l'importance de savoir si M. Laberge avait ou non des liens d'affaires avec le gouvernement, que cela ne signifiait pas pour autant qu'il fallait sauter à d'autres conclusions et condamner le député de Langelier.

"S'il ne s'agit que d'une simple omission de la part de l'ex-ministre, s'il ne s'est pas placé dans une situation de conflit d'intérêts, comme il l'a dit, a demandé le libéral Herb Gray, si le premier ministre Mulroney et M. Mazankowski en sont si convain-



Le ministre démissionnaire Côté a obtenu son prêt de 250,000 \$ de René Laberge, un des actionnaires des Terrasses du Vieux Port, à Québec. M. Côté loue un appartement au montant de 1,200 \$ par mois à cet endroit.

cus, pourquoi procéder à une enquête?"

De son côté, le ministre des Travaux publics, Stewart McInnes, a clairement confirmé que M. Laberge détenait des intérêts dans une ou des entreprises qui ont acheté des terrains du gouvernement fédéral, plus particulièrement dans le Vieux Port de Québec.

"Je n'ai pas tous les détails, a-t-il dit, mais je suis en mesure de confirmer que ces achats ont été conclus à la suite d'appels d'offres réalisés selon le système des soumissions publiques. Il y a eu un processus d'adjudication impliquant, non seulement les directeurs de la Société du Vieux Port de Québec, mais aussi des représentants de la communauté, des universités et du monde des affaires pour déterminer qui devait obtenir les contrats..."

"Je ne peux pas fournir toutes les particularités, a poursuivi M. McInnes, mais je peux confirmer que M. Laberge a été impliqué."

D'autres questions

Pour le critique néo-démocrate, Lorne Nystrom, il est important de connaître le prix payé par M. Laberge pour les terrains du Vieux Port de Québec et s'il était comparable à ceux du marché cette année-là. Il faut aussi connaître les conditions du prêt consenti à M. Côté, les modalités de remboursement et le taux d'intérêt pour être en mesure de déterminer s'il y a bien eu conflit d'intérêts ou apparence de conflit.

"Je tiens à répéter, a précisé M. Mazankowski, que rien ne prouve qu'il y a eu conflit d'intérêts. Des allégations sont soulevées et

j'ai déjà dit que nous sommes en train de compiler les liens que cet individu (M. Laberge) pourrait entretenir, lui ou une de ses entreprises, avec le gouvernement. Aussitôt que ces renseignements seront disponibles, ils seront certainement fournis à la Chambre."

Au chef du Nouveau parti démocratique Ed Broadbent qui se demandait pourquoi le gouvernement n'avait pas pris la peine de colliger toutes les informations pertinentes avant de congédier le ministre Michel Côté, le vice-premier ministre a répliqué que rien ne démontrait qu'il y avait véritablement conflit d'intérêts, que M. Côté a d'abord été remercié de ses services pour avoir omis de signaler un prêt personnel, une raison suffisante, selon le code d'éthique régissant la conduite des membres du cabinet.

Dépenses de 14,000 \$ jugées non électorales

Le ministre Masse comparaitra devant le comité mardi

OTTAWA (PC) — Le Commissaire aux élections fédérales, M. Joseph Gorman, a rejeté en 1985 les conclusions d'un rapport d'enquête de la GRC qui lui recommandait de porter des accusations contre le ministre Marcel Masse pour avoir défoncé le plafond autorisé de ses dépenses électorales.

Poursuivant hier son témoignage devant le Comité permanent des élections, privilèges et procédure, M. Gorman a indiqué que la Gendarmerie royale avait erré dans son interprétation de la loi électorale et que certaines dépenses - atteignant la somme d'environ 14,000 \$ - effectuées par M. Masse dans le cadre de sa campagne n'étaient pas des "dépenses d'élection" au sens de la loi électorale du Canada.

L'explication donnée par M. Gorman a déclenché une avalanche de questions parmi les députés qui siègent au comité. Aucun d'entre eux n'avait jamais entendu parler jusqu'alors de l'existence d'une distinction entre dépenses d'élection et dépenses de campagne.

Masse devant le comité

C'est par ailleurs mardi prochain que M. Masse, qui est demeuré jusqu'à maintenant très discret, témoignera devant le comité. Le président du comité John MacDougall a indiqué avoir reçu hier midi une lettre du ministre dans laquelle il manifeste le désir de comparaître "le plus rapidement possible".

Sont considérées comme des dépenses de campagne des paiements effectués dans le cas de

travailleurs d'élection qui ne touchent pas de salaires. De telles dépenses n'ont pas à être comptabilisées dans la déclaration que doit faire un candidat à l'issue de sa campagne, a expliqué M. Gorman.

Dépense de campagne

Lorsqu'il a été élu, M. Masse a fait une déclaration de dépenses électorales inférieure d'environ 3,000 \$ à la limite permise. Il aurait dépassé de quelque 11,000 \$ le plafond autorisé s'il avait été tenu de déclarer les 14,000 \$ écoulés en dépenses de campagne.

"C'est un problème très technique. Nous entrons dans la subtilité de la loi", a reconnu le Directeur général des élections, M. Jean-Marc Hamel, qui comparaitra également devant le comité.

"Une dépense de campagne est tout ce qui n'est pas une dépense d'élection", a seulement pu dire l'un des conseillers juridiques d'Élections Canada, M. Yvon Tarte, qui a reconnu qu'il existait dans la loi électorale une zone grise à ce chapitre dont la majorité des députés ignorent même l'existence.

Estomaqué, le néo-démocrate Rod Murphy a affirmé avoir toujours pensé que les repas et le logement payés à un travailleur d'élection, qu'il soit bénévole ou non, constituaient des dépenses d'élection que le candidat était tenu de déclarer.

Elles ne le sont pas, a déclaré M. Gorman, qui a dû s'expliquer pendant plus de deux heures à ce sujet. M. Gorman sera de retour devant le comité mardi prochain, en compagnie du commissaire de la GRC et des enquêteurs qui ont mené l'enquête en 1985 sur les dé-

penses électorales du ministre Masse.

Trois lettres

Le bureau du Commissaire aux élections fédérales a d'autre part versé aux dossiers du comité les trois lettres que M. Gorman avait indiqué mercredi avoir écrit à des députés de la Chambre des Communes pour leur signaler qu'ils avaient commis des infractions à la loi électorale.

Ces lettres confidentielles, dont les noms des destinataires ont été rayés, sont similaires à celle que M. Gorman avait adressé le 28 novembre 1985 à M. Masse et qui est à l'origine de la polémique qui a éclaté à Ottawa il y a trois semaines.

Dans cette lettre, M. Gorman annonçait à M. Masse qu'il n'initierait pas de poursuites contre lui, même s'il disposait de la preuve qu'il avait participé à une infraction de la loi électorale. Cette infraction concerne des dépenses effectuées dans le cadre de la campagne de M. Masse sans que l'agent officiel du comité de Frontenac, M. Jean Morissette, n'en ait été avisé, ce qui est contraire à la loi.

Il n'est pas exclu que les noms des destinataires des trois lettres - deux d'entre elles couvrent la campagne de 1984, la troisième touche une élection partielle tenue en 1979 - soient éventuellement rendus publics. M. Tarte s'y refuse toutefois pour l'instant, affirmant que ces personnes bénéficient des avantages de la loi sur la protection de la vie privée.

Dans une déclaration écrite, M. Gorman a réitéré hier qu'il n'avait pas intenté de poursuites contre M. Masse parce qu'il aurait dû le faire en invoquant le Code criminel.



Joseph Gorman, ex-Commissaire aux élections fédérales, avant son témoignage portant sur les dépenses électorales du ministre Marcel Masse, hier.

- La population écope pour les scandales, selon les libéraux
- Forum

AUJOURD'HUI

36e jour de l'année

TEMPÉRATURE:

BEAU: - 29 — - 16 C
LEVER SOLEIL: 7 h 05
COUCHER SOLEIL: 16 h 58
DEMAIN: VARIABLE

Estrie-Beauce, Drummondville: ensoleillé et froid. Minimum de -29. Maximum de -16 à -18. Samedi: ensoleillé avec passages nuageux et froid.

CAHIER "A"

Sherbrooke et régional 2 à 6
Carrières et professions ... 6
Québec 7
Arts 9 et 10

CAHIER "B"

Forum 1
Éditorial 2
International 3
Vivre en '88 4
De tout et de tous 5

CAHIER "C"

Économie 1 à 3
Petites annonces 4 à 7
Décès 8
Informations générales 9
National 10

CAHIER "D"

Sports 1 à 6

Condamné pour enlèvement, séquestration, voies de fait et vol

Littlejohn aura 2 ans pour tenter une réhabilitation

SHERBROOKE — Robert Littlejohn, âgé de 44 ans, a échappé d'une peine de deux ans moins un jour de détention avec recommandation de séjour au centre de réhabilitation de Waterloo.

Cette sentence lui a été imposée hier par le juge Pierre Boily de la Cour supérieure du district. Littlejohn sera de plus astreint à une mise à l'épreuve de trois ans avec suivi et à une interdiction de possession d'armes à feu pendant cinq ans.

Il a admis sa culpabilité à des chefs d'enlèvement du comptable Yvan Savoie à Stoke le 11 juillet, séquestration à St-Elie-d'Orford, utilisation d'une arme à feu, voies de fait, vol qualifié de 1,000 \$ et de complot.

Un autre individu se trouve en attente de procédures en marge de cette affaire.

Le défenseur Claude Leblond a plaidé que son client est en détention préventive depuis le 13 juillet, avait collaboré avec les policiers et a pris des dispositions pour solutionner son problème d'éthylisme.

Ce problème n'est pas étranger avec la vie difficile de Littlejohn qui a perdu sa mère dans des circonstances tragiques à l'âge de 11 ans, et son père à 15 ans. Il a aussi participé à la guerre du Vietnam, a perdu son épouse dans des circonstances pénibles et un enfant de trois ans en raison de la leucémie.

Me Leblond a poursuivi que son client avait dû être lui-même traité à la suite de ces événements.

Littlejohn a entrepris au centre Le Portage une cure de désintoxication qu'il a dû interrompre en raison de son état de santé et a poursuivi à la Maison Jean-Lapointe jusqu'au 13 janvier.

Me Leblond a soutenu que son client avait maintenant la volonté de s'en sortir après avoir atteint le fond du baril.

Il a demandé au tribunal d'é-

pargner à Littlejohn le pénitencier parce que cela pourrait avoir un effet dévastateur sur lui et risquerait de l'écraser littéralement.

Le procureur Danielle Côté a soumis que le prévenu n'avait pas d'antécédents de violence, bien qu'il soit hypothéqué de condamnations pour fraudes et recels.

Elle a mentionné que Littlejohn se trouvait sous l'influence de la boisson lors des crimes qu'on lui reproche d'avoir commis.

Me Côté a dit espérer que l'accusé surmontera son problème de boisson, sans quoi sa fragilité l'exposera à encourir d'autres difficultés.



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

Les étudiants musulmans ont trouvé la porte de leur mosquée verrouillée et la serrure changée hier matin, à l'Université de Sherbrooke.

Étudiants musulmans privés de leur mosquée

SHERBROOKE (MR) — Les étudiants musulmans de l'Université de Sherbrooke se sont heurtés à une porte verrouillée et dont la serrure avait été changée, quand ils sont venus pour entrer dans leur mosquée hier.

C'est ce qu'ont annoncé les étudiants musulmans, alors qu'ils étaient réunis dans le corridor devant leur local fermé.

"Nos documents et nos livres saints ne nous sont plus accessibles non plus, ont-ils déclaré, et nous ignorons s'ils se trouvent à l'intérieur du local ou s'ils ont été changés de lieu."

Les étudiants ont déclaré que le directeur des Services aux étudiants de l'Université de Sherbrooke, M. Georges Allard, s'était présenté à leur local, la veille, leur disant qu'il n'y avait pas de solution à leur problème de local. "Cette déclaration, font remarquer les étudiants, va en contradiction avec celle qu'a faite M. Allard dans le journal La Tribune."

Les étudiants disent que certains propos de M. Allard ont même été agressifs et humiliants. Par exemple, à un étudiant qui se trouvait auparavant à l'université Laval et qui disait être venu à Sherbrooke parce que l'Université donnait accès à une mosquée, M. Allard aurait répondu: "Eh bien, vous vous êtes fait avoir". Et encore, à une remarque d'un étudiant disant que l'absence d'une mosquée allait

remettre en cause sa fréquentation de l'université, M. Allard aurait répondu: "Un Musulman de moins, un problème de moins!"

Étonnés

"Nous sommes étonnés de tels propos, disent les étudiants, car nous ne voulons pas paraître agressifs et nous sommes, d'ailleurs, en bons termes avec la communauté universitaire et avec la communauté estrienne. De plus, nous ne sommes pas ici pour faire de la politique, mais pour étudier. La majorité d'entre nous est à la maîtrise ou au doctorat et poursuit des recherches, pour le bénéfice, d'ailleurs, de l'Université de Sherbrooke et de la communauté en général. Après notre formation nous retournerons dans notre pays."

M. Allard, interrogé à ce sujet hier, a déclaré qu'il n'avait pas voulu blesser les étudiants quand l'un d'eux lui avait dit qu'il était venu à Sherbrooke parce qu'il y avait une mosquée. J'ai voulu tout simplement faire une farce pour détendre l'atmosphère, dit-il, et j'ai lancé: "Si j'étais toi, je me dirais que je me suis fait avoir".

Quant à sa présumée annonce qu'il n'y avait pas de solution au problème des jeunes Musulmans, M. Allard assure qu'il leur a dit, au contraire, qu'il n'y avait pas de solution immédiate, mais qu'il trouverait une solution dans les mois qui viennent.

Saisie de canon annulée

SHERBROOKE — Le juge Jean-Louis Pélouin de la Cour supérieure a annulé hier la saisie avant jugement pratiquée par une compagnie à numéro et portant sur le fameux banc d'essai de 200 pieds de longueur de Highwater.

Il a ainsi donné raison à A. Bourque acier et métaux inc., qui s'était portée adjudicataire à l'occasion d'une vente en justice du canon de 16 pouces de diamètre capable de propulser des projectiles en orbite.

M. Bourque avait acheté le banc d'essai pour les rebuts, mais il a depuis reçu des offres d'ac-

quisition à des fins de recherches.

Mes Jean-Pierre Rancourt et Dyane Perreault avaient présenté une requête en irrecevabilité pour A. Bourque et Chenillard à l'encontre de cette saisie du canon et d'autres objets métalliques.

La compagnie à numéro revendiquait la propriété de ces objets saisis par la Commission des normes du travail et vendus en justice à la suite d'un jugement de la Cour supérieure rendu le 31 août contre Les technologies espace North-Hatley ltée.

Elle soutenait être la propriétaire de l'immeuble et de tous les biens se trouvant à Highwater.

Me Rancourt a plaidé que le contrat de vente ne couvrait pas à sa face même les biens meubles et les effets mobiliers se trouvant à Highwater.

Son client est donc le véritable propriétaire du canon qui est unique en Amérique du nord.

En comparant les salaires du public et du privé

Laflamme s'y prend mal pour négocier, selon les cols bleus

SHERBROOKE (GF) — Les cols bleus n'ont guère apprécié les propos du conseiller Jean-Yves Laflamme qui, récemment, commentait des statistiques voulant que les employés municipaux reçoivent des salaires supérieurs de 33,7 pour cent à ceux du secteur privé.

A M. Laflamme qui se disait en accord avec une telle affirmation mais qui ne voyait pas de solutions à court terme, les syndicats des employés municipaux et du Service Hydro disent oser croire qu'il est tout simplement mal renseigné.

Autrement, ils affirment qu'il ne s'agit pas là de la meilleure façon de se préparer aux prochaines élections et, encore moins, de préparer les prochaines négociations.

"Il a la mauvaise façon de promouvoir une entente", estime M. Bernard Mario, président du syndicat des cols bleus, lequel est affilié au Syndicat canadien de la fonction publique.

Dans un communiqué émis hier, les deux syndicats disent douter du sérieux des conclusions et des acrobaties qu'aurait faites l'hebdomadaire Les Affaires pour arriver à une telle certitude sur l'écart prononcé en faveur des employés municipaux.

Les écarts

"L'étude parle de bénéfices sociaux évalués à 50 pour cent du salaire moyen municipal alors que la Ville de Sherbrooke elle-même évalue ces bénéfices à 23 pour cent, incluant les primes d'assurance-chômage et d'assurance-maladie. De la même façon, l'article

parle d'un taux municipal de base de 12 \$ l'heure pour une secrétaire de direction alors qu'à Sherbrooke, ce taux oscille autour de 9,45 \$ en 1987. De plus, des 9,764 employés municipaux inclus dans l'étude, plus de 6,000 viennent de quatre grosses municipalités. Il est donc hasardeux d'appliquer de telles conclusions à des villes petites et moyennes."

Malgré tout, concède le SCFP, il y a un écart favorable au secteur municipal. Mais, évalue-t-on, l'écart se justifie par un fort taux de syndicalisation dans le secteur municipal.

Par ailleurs, le syndicat met en relief le fait que la règle n'est pas uniforme et nombre d'employés municipaux gagnent moins que leurs collègues du privé. On cite le cas, par exemple, des opérateurs de machinerie lourde pour qui le privé débourse 4 \$ de plus ou des monteurs de ligne d'Hydro-Sherbrooke qui coûtent 2,65 \$ de moins que l'employé du secteur privé à qui on fait appel, à l'occasion, pour travailler sur les lignes d'Hydro-Sherbrooke.

Jugeant que la Ville n'économisera pas à faire appel au privé, les cols bleus déclarent voir dans la position de M. Laflamme une attaque contre les employés municipaux.

"On comprend mal pourquoi un conseiller passe par-dessus la tête des négociateurs patronaux et fasse de telles déclarations. Nous osons croire qu'il est mal renseigné et qu'il ne critique pas les services rendus à la population par les employés municipaux de Sherbrooke", conclut le SCFP.

Coffré 8 mois de plus pour s'être évadé de la prison

SHERBROOKE — Sylvain Reed, âgé de 19 ans, devra purger une peine additionnelle de huit mois de détention pour s'être évadé de la vieille prison commune le 29 septembre.

Cette condamnation lui a été imposée hier par le juge Gerald Desmarais de la Cour des sessions de la paix.

Le quantum de huit mois représente le double du temps qu'il

a passé en liberté illégale avant d'être appréhendé dans une maison du quartier centre-sud le 29 janvier.

Le défenseur Michel Dussault avait lui-même suggéré le chiffre de huit mois compte tenu que son client était écroué pour 15 mois.

Reed s'était évadé de la prison en escaladant au moyen d'une corde la muraille entourant la prison en pleine matinée.



Richard Scott, c'est bien connu, a le cœur sur la main. Il est devenu à ce point généreux qu'il expédie son chèque de paie à une adresse inconnue.

On n'a pas manqué de souligner les 25 années de travail que la secrétaire **Renée Routhier** a complétées hier au Service de protection d'incendie contre le feu de Sherbrooke.

Il y a peut-être du sang d'Edie Murphy qui coule dans les veines du patrouilleur **Gilles Massé** de Rock Forest. On raconte qu'il se promène avec des cassettes vidéo sous le bras pour distribuer un bout de film où il tient la vedette.

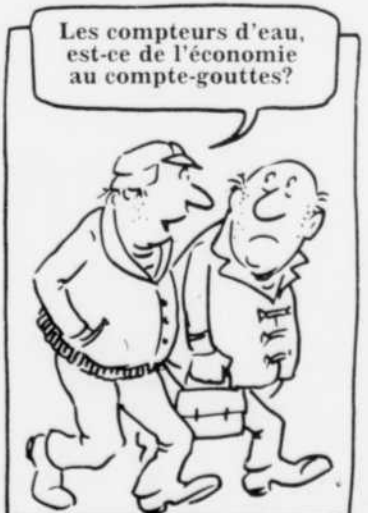
Le champion de whist, **Paul Castonguay**, lance des défis à tour de bras et met son titre en jeu en vue d'un championnat

qui doit avoir lieu le 28 février, au Club de Réforme. Déjà les **Jean-Pierre Rouillard**, **Paul et Benoît Dubois** travaillent fort à la préparation de l'événement.

Sandra Sirois a simultanément découvert l'art de la cuisson des muffins sous vide et de la fondue de Tupperware... le pire du travail vient au moment de nettoyer le four...

Jacques Goudreau se défend bien d'être un sans-cœur ou un audacieux. S'il a décidé de remettre ses planches pour descendre les pentes enneigées, il se promet toutefois bien de ne plus jamais le faire en compagnie de **Pierre Huard**. Ainsi, il ne risque plus de se casser le cou une nouvelle fois...

Jacques Monette, **Jean-Marie Boudraut** et **Mario Houle** ont provoqué un vif émoi au quartier général du corps policier municipal lorsqu'ils se sont introduits, par effraction, s'il vous plaît, dans le Théâtre de l'Atelier. En tout bien, tout honneur, il faut le dire: ils tenaient mordicus à voir la scène où devait être jouée une farce intitulée **Une sonnette pour Monette**...



Les compteurs d'eau, est-ce de l'économie au compte-gouttes?



1261, rue King est, Sherbrooke 569-5981

9e TIRAGE DU COMITÉ DES DONS DES ELANS DE SHERBROOKE 27 JANVIER 1988

	1er prix:
Billet #981	\$1500
Marcel Dion 77, Lafontaine East Angus, Qc	
	2ième prix:
Billet #189	\$200
Mme Colette Côté 225, Assomption Sherbrooke, Qc	
	3ième prix:
Billet #124	\$50
Mme Doris Trépanier et Armand Chauvin 89, Charles Lévesque Langueville, Qc	
Le prochain tirage aura lieu à l'occasion du souper de mois, soit le 24 février 1988 à 20 h 00 à la Loge.	

33086

Bingo 2-400

la tribune

2e MARATHON - CARTE BLEUE

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:

MERCREDI, le 3 février 1988
N-37, G-50, O-68, G-54, N-31

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:

JEUDI, le 4 février 1988
O-70, G-58, O-67, N-42

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:

VENDREDI, le 5 février 1988
G-47, G-53, G-49

Les gagnants doivent appeler à **564-5470**

31230

FÊTE DES CARNAVALS 88

CHL 63 **la tribune** **9300** **9 CKSH-TV**

"ON S'AMUSE EN ESTRIE"

SALUTATIONS AUX POPULATIONS DE POPULATIONS DE

* AYER'S * COOKSHIRE * HAM NORD * ROCK FOREST
* ST-ELIE D'ORFORD * ST-ISIDORE * VALCOURT

ACTIVITES CARNAVALESQUES:

VALCOURT:
Ce soir: Danse et couronnement de la reine au Pavillon des loisirs.
Ce soir, dimanche: Poursuite du tournoi de hockey au Centre récréatif.
Dimanche: Brunch à la salle des Chevaliers de Colomb et programme d'amateurs au Centre communautaire.

AYER'S CLIFF:
Ce soir: Ouverture du carnaval. Tournoi sur glace et soirée des duchesses à l'hôtel Ayer's Cliff.
Dimanche: Balle sur neige "Optimistes vs Pompiers".
Bail des duchesses au motel du Pêcheur.

ST-ISIDORE:
Ce soir: Bingo du carnaval à la salle des Loisirs.
Dimanche: Soirée Casino (au même endroit).
Tournoi de dards et souper au poulet.

COOKSHIRE:
Dimanche: Danse et couronnement de la reine au Centre communautaire.

HAM NORD:
Vendredi le 5: Jeux pour tous à la patinoire dès 12h30.
Danse et couronnement de la reine au Chalet des Érables.
Samedi le 6: Poursuite des tournois de hockey sur glace et hockey-éponge.
Messe et bingo du carnaval en soirée.
Dimanche le 7: Finales des tournois de hockey sur glace et hockey-éponge.

NOS SALUTATIONS ET JOYEUSES FESTIVITÉS!

"DOUBLEZ VOS CHANCES GRÂCE À LA TRIBUNE"

Participez nombreux aux activités de votre carnaval local. Sur présentation de ce coupon, obtenez en double un billet de la loterie-carnaval vous permettant de vous mériter l'un de nos magnifiques prix qui seront offerts au hasard le 12 mars prochain, à la salle O'Grand R, dont un voyage pour 2 personnes à Montego Bay en Jamaïque, comprenant transport et hébergement pour 7 nuits, une courtoisie des agents de Voyage international, CHL 63 et LA TRIBUNE!

* Pour être éligible, vous devez avoir 18 ans ou plus. Le voyage devra être pris entre mai et novembre 88.

"BONNE CHANCE"



La Quotidienne

183-5759

loto-québec

Tirage du 88-02-03

649
Vous pouvez miser jusqu'à 20 h le mercredi et le samedi

5 29 30 33 41 49

No complémentaire: 1

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Résultats

	GAGNANTS	LOTS
6/6	0	4 565 454.60
5/6 +	6	148 128.50
5/6	211	3 221.10
4/6	12 910	101.20
3/6	258 509	10.00

VENTES TOTALES: 17 362 566.00
PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF): 6 500 000.00
Prochain tirage 88-02-06

Même s'ils sont insatisfaits des conditions de travail fixées par l'arbitre

Les policiers sherbrookoïses enterrent la hache de guerre

par Gilles FISETTE
SHERBROOKE — Les policiers de Sherbrooke sont, en grande majorité, insatisfaits de la sentence rendue par l'arbitre chargé de déterminer leurs conditions de travail pour les années 1986 et 1987.

Toutefois, ils ont décidé d'enterrer la hache de guerre et d'appréhender à vivre avec ce nouveau cadre de travail où la mobilité du personnel, l'embauche de policiers temporaires et l'utilisation de patrouilleurs solitaires sont, désormais, autant d'outils de gestion à la disposition de la partie patronale.

"On va vivre avec ça en professionnels. Les policiers de Sherbrooke sont assez professionnels pour accepter le verdict... On va l'essayer. Ce sont des outils de gestion. Et tout dépend de la manière dont ils sont appliqués. Si c'est potable, tant mieux. Sinon, on pourra toujours apporter des ajustements en cours de route... De toute façon, ce n'est dans l'intérêt de la partie patronale, dans l'intérêt de personne, que ça ne marche pas", déclare le président de l'Association des policiers de Sherbrooke, M. André Castonguay.

Réunis mercredi soir en assemblée générale, les policiers ont participé à un scrutin secret visant à déterminer le degré de satisfaction face à la sentence arbitrale et leur désir ou non d'entreprendre des procédures en vue de casser cette décision.

Dans un premier temps, environ 75 pour cent des policiers présents — 95 pour cent des effectifs ont participé à cette assemblée qui s'est prolongée jusqu'à 0h30 — ont exprimé leur insatisfaction.

Puis, 65 pour cent des votants ont dit préférer ne pas entreprendre de procédures en vue de casser la sentence de Me Michel Bolduc, tandis que 35 pour cent étaient prêts à explorer cette avenue.

Craintes

Selon M. Castonguay, les policiers savent bien que de telles conditions normatives existent ailleurs. "Ce n'est pas un débat syndical que nous voulions faire malgré les acquis que nous avions. En fait, nous avons toujours de sérieuses craintes face, surtout, au "one man car". Dans une situation corsée, il est normal de penser que le policier ne se croiera pas les bras en attendant le renfort. Il pensera que

son devoir est d'intervenir. Et dans ce temps-là, il y a des risques. Notamment celui d'utiliser une force plus grande... En fait, nous verrons bien. Notre intention, maintenant, est d'établir un modus vivendi. De vivre avec cela et de voir."

Il est à noter que ces nouvelles conditions de travail ne sont pas encore appliquées pour l'instant et qu'il faudra un certain temps encore avant que tout soit en branle.

Salaires

Du côté salarial, les policiers sont satisfaits des augmentations consenties par l'arbitre. Ils se disent même en accord avec la recommandation formulée par l'arbitre pour l'année 1988.

"Nous sommes prêts à régler rapidement pour les années 1988 et 1989, 1988 sur la base de la recommandation de l'arbitre — Me Bolduc suggère une augmentation de 3,3 pour cent au 1er janvier 1988 et de 2,5 au 1er juillet 1988 — et 1989 sur la base d'une négociation que nous espérons rapide avec la Ville", rapporte M. Castonguay.

Selon M. Castonguay tout laisse à penser qu'il pourrait en être ainsi si l'on se fie à la récente dé-



André Castonguay

claration du maire qui exprimait le souhait de pouvoir régler rapidement le dossier.

Mais, spécifie M. Castonguay, il faudra d'abord que l'Association convoque une nouvelle assemblée au cours de laquelle elle se dotera d'un nouveau comité de négociation.

Le Regroupement des citoyens présentera un dossier

Les compteurs d'eau sont trop coûteux, révèle une 2e étude

par François GOUGEON
SHERBROOKE — Le Regroupement municipal des citoyens et citoyennes de Sherbrooke (RMCCS) s'interroge sur l'impact réel, au plan économique, de l'installation de compteurs d'eau, à Sherbrooke.

Au lendemain de la présentation de l'ingénieur Guy Courchesne, devant les membres du chapitre régional de l'Association québécoise des techniques de l'eau (AQTE), le président du groupe de citoyens, Réal Latulippe, dit avoir bien des réserves à ce moment-ci.

"C'est un peu malheureux la présentation qui a été faite. Bien sûr, on ne conteste pas les chiffres qui ont été fournis, mais c'est là une approche globale. Que fait-on du cas spécifique de Sherbrooke? En tout cas, cette présentation donne l'impression que la pose systématique de compteurs d'eau entraînerait une grande économie financière à Sherbrooke. Si c'est le cas, alors pourquoi le conseil municipal refuse-t-il de rendre public les études internes réalisées sur le sujet?", a livré Réal Latulippe.

Celui-ci rajoute que, toujours dans le cas concernant spécifiquement Sherbrooke, un dossier sera présenté la semaine prochaine par le groupe qu'il préside. "Nous travaillons sur le sujet. Nous avons commencé à recueillir certaines données qui seront présentées prochainement aux citoyens. On souhaite vivement que le conseil municipal dépose aussi ses études pour que l'éclairage complet soit fourni en ce qui a trait à l'analyse financière de la pose de compteurs d'eau", a-t-il dit.

Pas d'économie financière

Reste néanmoins que, selon des données déjà obtenues de bonnes sources par LA TRIBUNE, une étude du groupe Teknika en arrive à la conclusion que l'approche privilégiée par le conseil municipal n'est pas une bonne mesure au plan économique. Les ménages moyens, même dans l'hypothèse d'une réduction de la con-

sommation d'eau de 20 pour cent, verraient leur facture augmenter.

Une autre analyse financière, cette fois réalisée à l'interne, et également gardée confidentielle, donne raison à la première. Il en résulte que, pour économiser moins de 100,000 \$ par année, il faudrait y dépenser environ 340,000 \$. Les Sherbrookoïses devraient alors acquitter une facture annuelle de plus de 240,000 \$ par année pendant 10 ans, pour les frais d'achat et de financement des compteurs d'eau; des équipements dont la longévité est établie à une douzaine d'années.

Une telle dépense pourrait même avoir une incidence sur la taxe foncière, qui devrait alors possiblement être relevée de quelques sous.

Faible pourcentage

Aussi, d'autres intervenants ont mis en lumière le fait que les compteurs d'eau ne serviraient à contrôler qu'un faible pourcentage de cette ressource distribuée par l'usine J. M. Jeanson. On sait que, déjà, les gros consommateurs sont facturés au compteur, soit les commerces et usines susceptibles d'utiliser plus de 600 mètres cubes d'eau par année. Quant aux institutions gouvernementales (écoles, hôpitaux et autres), qui absorbent environ l'autre tiers de l'eau puisée dans le lac Memphrémagog, la pose de compteurs ne peut se faire dans leur cas.

Enfin, pour les seuls usagers domestiques qu'il reste à contrôler, et dans le cas de gaspillage flagrant, du genre de celui qui inonde sa pelouse à longueur de journée, à l'été, ou encore cet autre insouciant qui arrose un banc de neige au printemps pour le faire fondre plus rapidement, les policiers possèdent une arme efficace pour éliminer de tels abus: un règlement en bonne et due forme prévoyant des amendes en conséquence. Il semble toutefois que le conseil municipal n'a jamais trop insisté pour faire appliquer cette législation municipale.

Le projet de régionalisation de l'aérogare refait surface

■ SHERBROOKE — Après un long moment d'attente, le dossier de la régionalisation de l'aérogare de Sherbrooke sera réactivé sous peu.

Le président du comité administratif chargé de la gestion de cet équipement municipal, le conseiller Bernard Tanguay, a confirmé hier que les municipalités des territoires de Sherbrooke et du Haut St-François seront invitées à donner une réponse définitive au plus tard d'ici les prochaines semaines.

Déjà, les 32 municipalités de cette partie de l'Estrie, plus directement intéressées par la survie de l'aérogare situé en banlieue d'East-Angus, avaient été sensibilisées à cette démarche l'automne dernier. Et, hier, reconnaissant que le temps a suffisamment couru depuis, le conseiller Tanguay a émis qu'un projet de résolution en bonne et due forme sera acheminée aux municipalités.

Dans ce texte, les futurs partenaires seront conviés à prendre part au projet de refonte de la structure administrative de l'aérogare et à contribuer au déficit d'opération de ce service et ce, au prorata de leur population respective. Le montant à aller chercher est de l'ordre de 100,000 \$ par année. Pour les municipali-

tés de la MRC de Sherbrooke, et outre la ville du même nom qui contribuerait alors pour plus de la moitié, un calcul présenté à l'automne établissait la facture à 9,500 \$ pour Rock Forest, 8,600 \$ pour Fleurimont, 6,800 \$ pour Ascot, 2,900 \$ pour Lennoxville, 2,400 \$ pour St-Elie d'Orford, 1,400 \$ pour Deauville et 1,000 \$ pour Waterville.

Du même souffle, le conseiller sherbrookoïse a exposé que les changements juridiques seront lancés, concernant la structure du conseil d'administration, actuellement composé de huit personnes. Selon le projet envisagé, le nombre passerait à 11 délégués, soit trois de la Ville de Sherbrooke, deux de la MRC du Haut St-François, deux de la MRC de Sherbrooke, un de la Société de développement industriel de Sherbrooke (SDIS), un de la Société de développement économique du Haut St-François, un de la Chambre de commerce régionale et un des usagers. La gestion ponctuelle relèverait à ce moment de la Société de développement économique du Haut St-François.

Le président actuel du Comité administratif de l'aérogare de Sherbrooke se dit confiant d'obtenir une réponse positive à la demande d'une participation financière régionale.

Règlement approuvé par les citoyens

■ SHERBROOKE — Le règlement 3242, sur un amendement au zonage dans la portion des rues Belvédère et Dunant, à Sherbrooke, a finalement reçu l'approbation des citoyens concernés.

Cela fait suite à une assemblée d'information auprès des gens du secteur, dont la tenue a été rendue nécessaire à cause d'une controverse liée à ce projet de modification.

Dans un premier temps, l'an dernier, le zonage a été modifié pour s'assurer que les terrains longeant le club Tuque rouge, sur la rue Belvédère, ne soient pas développés en haute densité. Aussitôt cet amendement adopté, un promoteur se présente pour réaliser un aménagement commercial d'environ 14,000 pieds carrés dans la portion sud-

est de l'intersection Belvédère / Dunant. En raison du faible impact de cette implantation commerciale sur le voisinage, la division de l'urbanisme a donné son accord, ce qui a nécessité un nouvel amendement.

A ce moment, une certaine opposition a commencé à se faire sentir et, au beau milieu de la période d'enregistrement liée à ce projet, une rencontre d'information a été tenue. Au fil d'une longue discussion, en présence de gens directement impliqués et de commerçants d'une zone voisine, un consensus s'est dégagé. Le promoteur de l'investissement commercial s'est ainsi engagé à céder une bande de terrain d'un maximum de sept pieds, le long de la rue Belvédère, pour permettre éventuellement la largeur de cette emprise.

Étudiants de physique vainqueurs

■ SHERBROOKE (AB) — Les étudiants de physique ont été couronnés vainqueurs du concours de prises du Carnaval de l'Université de Sherbrooke, hier soir, parce qu'ils avaient "emprunté" le Boulevard Université et l'avaient transformé en pente de ski en début de semaine.

Les étudiants de biologie, qui avaient quant à eux réussi le tour

de force de kidnapper le rédacteur en chef de La Tribune, ont rafilé le deuxième rang. Les étudiants de maths et informatiques ont de leur côté obtenu la troisième place, pour s'être emparés du chandail du personnage Pierre Lambert de la série "Lance et compte".

Dix facultés ont participé au concours de prises. Le jury était formé de cinq personnes, soit un étudiant et quatre représentants des médias.



Deux femmes et un homme ont subi des blessures mineures dans un accident survenu vers 11h30, hier, sur la rue Conseil à la hauteur de la rue Jean-Talon.

(Photo La Tribune par Stéphane Lemire)

La neige rend la circulation hasardeuse

■ SHERBROOKE — Après l'opération "plexiglas" de mardi où tout était recouvert d'une mince mais dure couche de glace, Dame Température a récidivé, hier, avec une bordée d'une quinzaine de centimètres dont le rythme soutenu en a fait une des plus remarquées du présent hiver.

La circulation a été hasardeuse tout le long de la journée comme en témoigne le nombre d'accidents à Sherbrooke et dans les villes environnantes: à savoir une quarantaine qui ont fait une dizaine de blessés.

Dans tous les cas, il s'agit de blessures qualifiées de mineures à moyennes. Rien de grave cependant.

Les accidents les plus remarquables sont survenus près d'Ascot dans lequel une personne a été blessée. La SQ a couvert cet accident. Il y a eu une embardée sur la route 143, près du chemin Broadhurst, qui a causé des blessures à quatre personnes. Métro Police Ascot-Lennoxville a dépeché des patrouilleurs sur place.

A Sherbrooke même, la vingtaine d'accidents aura envoyé trois impliqués à l'hôpital pour des blessures mineures. C'est le même accident, survenu sur la rue Conseil près de la rue Jean-Talon, qui est responsable de ces blessures. Les blessés ont été examinés à l'Hôtel-Dieu.

La SQ de Sherbrooke a signalé une dizaine d'accidents, surtout des embardées, en périphérie de Sherbrooke. A Rock Forest, on a mentionné une couple de dérapages. Chez Métro Police, pas plus de cinq.

Chute de température

En début de soirée, la chute de neige a diminué de beaucoup pour faire place aux vents et à une chute sensible de la température. On devait quitter le plateau confortable des moins 5,0 degrés à près de moins 25 degrés.

Vendredi, samedi et dimanche se vivront sous le règne du soleil mais du froid.



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

Jusqu'à présent, l'hiver s'est montré moins dur que par les années passées pour le réseau routier.

L'hiver pas trop rude pour les rues

■ SHERBROOKE (FG) — Jusqu'à présent, l'hiver n'est pas trop rude pour la santé du réseau routier sherbrookoïse. En fait, c'est mieux que lors d'autres saisons hivernales.

Cette observation que livre l'ingénieur Mario Lazure, du génie routier, demeure bien relative car l'hiver, à proprement parler, n'est jamais bon pour la chaussée.

Aussi, c'est avec une certaine prudence que M. Lazure se hasarde sur les chemins de l'évaluation du réseau routier de Sherbrooke, qu'il connaît néanmoins sur le bout de ses doigts. "Certaines personnes ont l'impression qu'en se déplaçant dans les rues, ça cogne plus dur que par les hivers passés. Ce

n'est pas ma constatation", dit-il, faisant remarquer qu'il a eu l'occasion d'effectuer de nombreuses tournées routières.

"Cette impression qu'ont les gens, elle vient probablement du fait que l'hiver, cette année, nous apporte moins de neige, nettement moins que l'année dernière, où les chutes de neige ont été fréquentes et abondantes. Avec le résultat que les défauts dans le réseau routier sont plus apparents cette année", signale l'ingénieur municipal.

En outre, reconnaît-il, la courte période de redoux et la pluie de la fin de semaine dernière, puis le gel qui a repris brusquement, n'ont pas aidé les choses. Mais ceci étant dit, Mario Lazure ne pense pas que la période de dégel, au printemps, sera plus rude pour autant.

"Évidemment, l'hiver n'est pas encore terminé et qui sait ce qu'il en sera d'ici les prochaines semaines. Toutefois, si ça continue sur la même lancée, la période de dégel devrait se faire sentir moins sévèrement que par les années passées. Ce qui occasionne les problèmes et fait éclater le pavé au printemps c'est quand le froid a été très intense et a fait sentir très profondément ses effets. Cette année, ce n'est pas le cas. Il y a certes quelques jours de froid mais ces températures ne persistent pas longtemps. Le temps doux revient assez vite... Mais c'est sûr, l'hiver n'a pas encore dit son dernier mot et la vraie situation, c'est au printemps que nous la connaissons", a noté M. Lazure.

Hausse de taxes contestées dans le secteur des riverains, au sud de la rivière Magog

Des citoyens forestois réclament justice

par Yvon ROUSSEAU
ROCK FOREST — Un groupe de contribuables de Rock Forest, qui se sentent lésés par l'importance des factures reçues de la municipalité, entend prendre les grands moyens pour obtenir justice.

En effet, ces gens habitant dans le secteur des riverains, sur la rive sud de la rivière Magog, à Rock Forest, doivent acquitter au complet la facture d'installation

et d'entretien du réseau d'égout et d'acqueduc à cet endroit, il y a deux ans, par la Ville de Rock Forest. Les factures font des bonds aussi considérables que de pas-

ser de 500 \$ à 1,800 \$ et plus par année, dans certains cas.

Si ces quelque 130 contribuables, réunis en assemblée mercredi soir, sous la présidence de Mme Jeanne Carrier, ont décidé d'agir, c'est qu'ils veulent obtenir une aide par subvention du ministère de l'Environnement ou du ministère des Af-

aires municipales. Québec n'a pas contribué aux travaux visant à préserver les eaux de la rivière Magog.

Moyens envisagés

Dans l'après-midi de dimanche, le groupe veut s'installer aux deux extrémités

du Boul. de l'Université, pour sensibiliser la population, de 13h à 17h.

De plus, le groupe a pris la décision de se rendre en grand nombre à la prochaine séance publique de la Ville de Rock Forest, le 15 février.

En troisième étape, les contestataires veulent rencontrer M. Georges Vaillancourt, député libéral d'Orford, qui doit revenir d'un séjour en Floride, vers le 1er mars.

Promesse du député

M. Gilles Moreau, président de l'Association des riverains de Rock Forest Inc. (ARRFI), qui prenait part à la rencontre, a affirmé que le député Vaillancourt a dit, l'automne passé, que le dossier n'était pas fermé, même si les travaux ont été exécutés.

M. Moreau rappelle que ces gens ont été pris en otage au moment où les travaux durent être exécutés par la Ville, afin de ne pas retarder le contrat d'amélioration

du Boul. de l'Université. "Il fallait faire vite pour ne pas compromettre la réfection de la route et il a été impossible d'attendre la confirmation de la subvention à recevoir", de poursuivre M. Moreau.

"De plus, de déclarer M. Moreau, les explications fournies par la Ville paraissent alors des coûts de construction du réseau, mais sans parler des coûts d'entretien". Le président de l'ARRFI a précisé qu'il ne voulait pas pour autant accuser la Ville d'avoir caché des renseignements aux contribuables.

Le porte-parole a rappelé que M. Georges Vaillancourt s'est clairement engagé face à ce dossier, en novembre 1986.

M. Alain Trébuchet, du comité de contestation, a rappelé que le groupe réclame une subvention demandée en 1985, pour le réseau d'égout uniquement, dans le but de dépolluer le cours d'eau.

"La subvention, a-t-il expliqué, a été refusée par Québec, parce que le caractère

prioritaire de notre projet n'était pas suffisant".

Une deuxième subvention est en attente. Moins importante que la première, elle veut couvrir les frais d'une station de pompage destinée à traverser les égouts de l'autre côté de la rivière, jusqu'au réseau principal.

M. Trébuchet a aussi rappelé que la Ville de Rock Forest avait mentionné que les coûts d'entretien devaient représenter environ 100 \$ par an,

par logis. L'an dernier, lors de la réception du premier compte de taxes, ces frais pouvaient aller jusqu'à 400 \$.

Quand tu vis un moment difficile et que tu as besoin de parler. A Secours-Amitié il y a quelqu'un pour t'écouter.

UNE LUEUR D'ESPOIR... SECOURS / AMITIE

Poste d'écoute: 564-2323
 Sans frais d'appel
 LAC-MEGANTIC — RICHMOND
 — ASBESTOS composez 0 et demandez Zenith 5-3060
 A TOUT HEURE DU JOUR ET DE LA NUIT

Faits divers

Automobiliste blessé toujours dans un état grave

SHERBROOKE — M. Alain Jacques, âgé de 24 ans, de Bromptonville reposait dans un état toujours considéré comme grave mais stable au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke.

L'automobiliste avait été éjecté de sa voiture lors d'une violente embardée survenue sur le chemin des Pélérins, à Fleurimont, vers midi, mercredi.

Outre de nombreuses contusions, les traumatismes subis par le conducteur se situent au niveau de la tête. Ce genre de blessures,

d'expliquer les autorités médicales du CHUS, nécessite une période d'observation de 72 heures.

Les spécialistes ont déjà réussi dans les heures qui ont suivi l'arrivée à l'hôpital du blessé, à stabiliser son état ce qui tient déjà du prodige.

Après le temps d'observation, c'est-à-dire en fin de semaine, les spécialistes pourront davantage se prononcer sur la condition du blessé.



(Photo La Tribune par Stéphane Lemire)

La Sûreté du Québec a saisi cinq appareils à sous dans un hôtel du centre-ville de Sherbrooke, hier, vers 12h15.

Cinq machines à sous saisies par la police

SHERBROOKE — Cinq policiers et un technicien en identité judiciaire de la Sûreté du Québec ont saisi cinq gobe-sous dans un hôtel du centre-ville de Sherbrooke, lors d'une perquisition menée par l'Escouade régionale des mœurs de la SQ de l'Estrie.

Selon les informations issues du bureau des Affaires publiques de la SQ, de nombreuses plaintes ont motivé l'opération.

tier général pour interrogatoire, dont le propriétaire de l'établissement.

On reprocherait aux responsables des lieux de payer les parties que des joueurs remportaient ce qui est une infraction à la loi.

Chaque appareil saisi vaudrait 2,500 \$. Cela ne tient pas compte de leur contenu et des sommes d'argent également saisies par la police.

Début d'incendie accidentel à l'édifice d'un restaurant

SHERBROOKE — Les inspecteurs en prévention ont écarté les causes électrique et mécanique pour expliquer le début d'incendie dans l'édifice du 120 de la rue King ouest, abritant un restaurant, un bar et neuf logements en rénovation, mercredi soir.

Un geste accidentel, peut-être celui d'un fumeur, aurait provoqué l'incendie. L'examen des lieux a révélé que si des fils électriques se trouvaient à l'endroit où les flammes ont passé, ces dernières n'originaient pas de ces fils qui n'étaient pas branchés.

Les dommages sont minimes, peut-être une centaine de dollars.

Cependant un pompier, Guy Chayer, a joué de malchance lors des opérations pour cet incendie qu'on peut qualifier de routine.

Il a perdu pied sur une flaque de glace pour se fracturer la clavicule.

L'inspecteur Bernard Brisson, du Département de prévention des incendies, est retourné sur les lieux hier matin pour compléter son enquête et ainsi avancer l'hypothèse d'un geste humain accidentel.

Le coroner enquêtera sur la noyade d'un bambin de 4 ans

SHERBROOKE — Le coroner Roch Héroux reviendra à Sherbrooke dans un proche avenir pour y tenir une enquête sur les circonstances entourant le décès de Tommy Lévesque, âgé de 4 ans, qui s'est noyé vendredi dernier dans les eaux de la rivière Magog, à l'arrière du domicile de ses parents.

Me Carmen Crépén, coroner en chef adjoint et coroner en chef suppléant, a ordonné la te-

nue d'une enquête publique sur ce décès.

L'enquête, a-t-elle souligné, vise à préciser les causes et les circonstances du décès, informer le public et s'il y a lieu, formuler des recommandations.

On sait que Me Héroux avait enquêté, l'automne dernier, sur la double noyade survenue près de Val-du-lac, au Petit lac Magog.

Centaine de cartouches de cigarettes volées

SHERBROOKE — Des cambrioleurs ont mis la main sur près d'une centaine de cartouches de cigarettes, de la bière et de l'argent, pour un montant de plus de 2,000 \$.

Le vol a été perpétré dans un poste desservant la rue King ouest, dans la nuit de mercredi

à hier.

Il s'agit du premier vol de cigarettes d'importance, cette année. L'an dernier, il y a eu une période particulièrement fertile de vols de cartouches de cigarettes dans des dépanneurs à travers toute la région.

Qui le cambrioleur du Nouveau-Brunswick a-t-il visité?

SHERBROOKE — Choqué contre ses parents, un adolescent de 17 ans qui habite en banlieue de Frédéricton, au Nouveau-Brunswick, a déguerpé avec la voiture de son père en empruntant la route

de l'ouest. Quelques semaines plus tard, il est arrêté en flagrant délit de vol avec effraction dans une maison privée d'Oshawa, en Ontario.

En quoi cette histoire peut-elle inté-

resser les gens d'ici? C'est que le jeune homme a fait une halte à Sherbrooke car dans le véhicule qu'il conduisait on a retrouvé des chèques volés lors d'un cambriolage dans une maison de la rue God-

bout. Or, dans la voiture, on a découvert un habit bleu pour homme, un imper beige et une tirelire en forme de coffre-fort pour enfant.

La police d'Oshawa a appris que le suspect avait perpétré quatre vols avec effraction à Sherbrooke ou en banlieue.

Le lieutenant-détective Carol Cliche, de la Division des enquêtes criminelles de la Police municipale de Sherbrooke, espère en ayant donné la description des objets trouvés dans le véhicule du suspect que les propriétaires visités se reconnaissent et communiquent avec lui au quartier général de la rue Marquette, à 821-5545.

NOMINATION

La direction de P.L.C. Chevrolet Olds. est heureuse de vous annoncer que M. Alain Filion a été nommé au poste de représentant des ventes. Sa vaste expérience et sa compétence vous assurent d'une entière satisfaction. M. Filion invite tous ses clients et amis à venir le rencontrer chez P.L.C. Chev. Olds.



Alain Filion



EAST ANGUS - 832 2494

GUY DAUPHINAIS



6163, Boulevard Bourque
 Rock Forest

(819) 864-9979

PEINTURE AU PISTOLET AU POLYURETHANE

GUY DAUPHINAIS INC.

vous offre la possibilité de rajeunir vos meubles de bois, mélamine, métal à des prix très abordables.

Que ce soit pour:

- mobiliers de chambres à coucher
- mobiliers de cuisines
- tables de salon
- calorifères
- portes persiennes
- réfrigérateurs

Guy Dauphinais Inc.

saura donner un air de neuf à vos meubles et accessoires de toutes sortes.

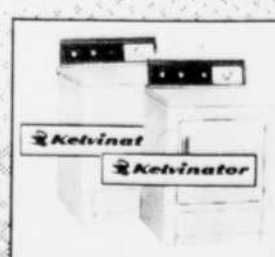
LIQUIDATION DES MODELES '87

Kelvinator

Meubles B et Kelvinator s'associent pour écouler une pleine remorque d'appareils électro-ménagers



- Facturation en février '88
- Sujet à acceptation par notre service de crédit
- Application sur achat de 500.00 \$ et plus
- 10% de comptant requis



À des prix que vous ne pourrez trouver nulle part en région!

MEUBLES



81, Angus Nord
 East-Angus
 819-832-2349

L'Art de bien se meubler!

la tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
 Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Journal quotidien publié à Sherbrooke par
 Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc.
 (division La Tribune)

Téléphones:

Petites annonces: 564-0999
 Publicité: 564-5450
 Rédaction: 564-5454
 Abonnements: 564-5466

Courrier de deuxième classe:

Enregistrement No 1539

Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camélot et routes motorisées: 1 an \$110.00, 6 mois \$70.00, 3 mois \$40.00, 1 mois \$15.00. Hors de notre territoire immédiat, États-Unis et autres pays: 1 an \$165.00, 6 mois \$100.00, 3 mois \$65.00, 1 mois \$25.00. "La Tribune" est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

SHERBROOKE MÉTROPOLITAIN

A la suite d'une coupure de l'électricité par Hydro-Québec

Un résident de St-Elie d'Orford forcé de déménager temporairement chez des amis

par Yvon ROUSSEAU

ST-ELIE D'ORFORD — M. Emile de Longue Epée, domicilié au 5557, route 220, à St-Elie d'Orford, a été forcé de déménager temporairement chez des amis, avec ses enfants, mardi, parce qu'Hydro-Québec, sans préavis, a décidé de lui couper l'électricité.

"Je ne comprends vraiment pas ce qui se passe, de comment M. de Longue Epée, car j'ai reçu une facture d'Hydro-Québec, en septembre, à mon adresse du 5557, route 220, à St-Elie d'Orford, et j'ai acquitté cette facture". Le client mécontent d'Hydro-Québec détient un reçu attestant qu'il a payé cette facture. "Et je n'ai reçu aucune autre facture ou avis d'Hydro-Québec depuis", a-t-il ajouté.

Une note dans la porte

M. de Longue Epée était absent quand Hydro-Québec lui a coupé le service, mardi matin.

C'est à son retour à son domicile qu'il a trouvé dans sa porte un avis, portant une barre rouge, et indiquant que le courant lui avait été coupé.

"Ce qui est surprenant, explique-t-il, c'est que je n'ai reçu aucune facture subséquente à celle de septembre, et que je n'ai jamais été avisé d'aucune façon que le service de l'électricité allait être interrompu à la résidence que j'ai louée à St-Elie d'Orford. "Quand je l'ai su, dit-il encore, c'était déjà fait".

Le client d'Hydro-Québec, qui se plaint du traitement cavalier que lui a réservé la société d'état, explique que les froides températures de mardi et d'hier ne lui laissent aucun choix. Il a dû rechercher un abri au chaud, pour lui et ses enfants, chez un ami.

M. de Longue Epée a aussitôt communiqué avec le service à la clientèle du poste de Granby d'Hydro-Québec, pour se plaindre du geste dont il disait être la victime.

M. Dominique Girard, responsable du recouvrement au poste de Granby d'Hydro-Québec, a pour sa part déclaré que le nom de M. de Longue Epée apparaissait comme client, jusqu'au 30 décembre 1986. "Au 30 décembre 1986, un changement a été effectué au nom de Lucie Larrivée, dit-il, et le compte du 30 décembre au 2 février 1987 a été payé sans problème".

"Par la suite, de poursuivre M. Girard,

nous avons envoyé des comptes, qui nous revenaient sans paiement". Des changements d'adresse furent effectués et les comptes revenaient quand même sans paiement.

"Avec l'arrérage, dit-il encore, l'ordre d'interruption des services arrive".

Le porte-parole d'Hydro-Québec ajoute que M. de Longue Epée s'est présenté avec le mari de la propriétaire, Mme Lucie Larrivée, hier, et les arrérages ont été acquittés. Le service a été rétabli le même jour.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE
EAST ANGUS

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSITE VILLE

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, Secrétaire-trésorier de la susdite ville QUE:

le conseil municipal de cette ville tiendra une séance spéciale qui aura lieu, lundi le 15 février 1988 à 19.00 heures, en la salle de l'Hôtel de Ville au 146 rue Angus Nord.

Lors de cette séance spéciale, je déposerai le rapport financier et le rapport des vérificateurs pour l'année se terminant le 31 décembre 1987.

Donné à East Angus, le 1er jour de février 1988.

Michel Roy, o.m.a.
Secrétaire-trésorier

Zone de Richmond: le comité au travail

RICHMOND — Avec le choix du consultant qui coordonnera le travail de l'équipe vouée au développement économique de la zone de Richmond, le comité d'adaptation communautaire vient de prendre le départ.

Depuis quelques semaines, les réunions regroupant différents intervenants économiques se sont multipliées et le soutien financier des deux paliers de gouvernement a été acquis.

C'est Benoît Laflamme, un gestionnaire-conseil de la région de Drummondville, qui a été sélectionné pour présider le comité. Il verra notamment à formuler un plan d'action de développement commun où chaque intervenant, membre du comité, aura un rôle spécifique à jouer.

"Parmi les tâches du président du comité, compte également la mise à jour d'un document de travail réalisé l'année dernière par la Corporation de développement économique du Val St-François, sur le profil économique de la zone de Richmond. Par la suite, le comité devra établir un consensus sur les interventions à mener et surtout établir un plan d'action qui visera à relancer l'économie de la zone au lieu de travailler chacun de son côté", a expliqué une personne ressource de ce comité, M. Michel Saikali, du ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu du Québec.

Le porte-parole du ministère a cependant tenu à ajouter que ce comité n'aura pas le pouvoir d'attirer des industries du genre Hyundai ou GM.

"Il faut être logique et composer avec la réalité économique de la région de Richmond. L'objectif principal est de stabiliser l'emploi et de développer de façon réaliste l'économie de la zone".

Le comité d'adaptation communautaire regroupe les différents intervenants à caractère économique de la zone de Richmond, soit un membre du comité de Promotion industrielle de Richmond, un membre de la Chambre de commerce, un membre de la compagnie Camoplast, un de la compagnie Chaussures H.H. Brown, deux membres de la Ville de Richmond, un membre de la Caisse populaire de Richmond, un de la compagnie Gel-Gar Textile, le commissaire industriel du Val St-François et des représentants des travailleurs des compagnies Camoplast, H.H. Brown et Fibres Donnitte.

Ils peuvent compter sur les services de personnes ressources des organismes et ministères suivants: la Société CLE du Val St-François, Val-Action, le CLSC du Val St-François et Emploi et Immigration Canada ainsi que le ministère de la Main-d'œuvre et Sécurité du revenu du Québec.

Un tel comité d'adaptation communautaire a déjà fait ses preuves dans la région de Lac-Mégantic. A Richmond, il s'est vu octroyer un budget de fonctionnement de 50,000 \$ dont les trois-quarts proviennent des gouvernements fédéral et provincial.

Quote-part de 50% et non de 75%

BROMPTONVILLE — C'est 50 pour cent et non 75 pour cent du coût des travaux de voirie, d'égout et d'égouts qui seront exécutés dans les nouvelles zones domiciliaires que la Ville de Bromptonville assumera.

Telle est la mise au point que le secrétaire-trésorier, M. Michel Dupont, a faite, hier, à la suite de la publication d'une information faisant état d'une augmentation de la quote-part municipale.

M. Dupont a révélé que jusqu'à présent les riverains des nouvelles rues assuraient 75 pour cent du coût des travaux.

Il a souligné que la mesure prise par les administrateurs municipaux lundi vise à encourager l'ouverture de nouvelles zones domiciliaires et que quelques entrepreneurs en construction lui ont déjà fait part de leur intention de s'en prévaloir très prochainement.

Canon

VOUS INVITE...

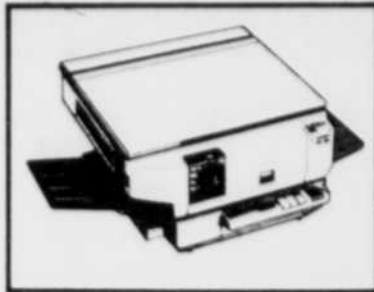
à voir les

POIDS PLUME de

CANON

Un petit copieur compact et économique

Copieur portatif seulement 25.5 Lb.



A l'occasion du

SALON ANNUEL de la BUREAUTIQUE organisé par



SUPERIOR

MACHINES DE BUREAU INC.

563-1422

au Motel La Réserve

Jeudi au samedi, 11, 12, 13 février 1988, de 9h à 21h.

Dimanche, 14 février, de 9h à 17h.



EN VENTE:
SAMEDI LE 6 FÉVRIER SEULEMENT
JUSQU'À ÉPUISEMENT DES STOCKS

ETOILES DU SAMEDI

Tous ces articles vous valent des POINTS Z

CORNING

EN SPECIAL
Assiette collation
Résiste au micro-ondes et lave-vaisselle.

1⁹⁷ ch.

Rubbermaid

ECONOMISEZ 40%
Contenant à déchets 17 gal.

8⁹⁷ Rég. 14.99

EN SPECIAL
Tapis Accent
Couleurs et textures variées
18" x 27"

1⁹⁷

HERITAGE EN SPECIAL
Ens. draps lits jumeaux
100% coton. Drap plat et contour et taie.

14⁹⁷

ECONOMISEZ 40%
Chandelles effilées 10"
Sans fumées, sans gouttes. Couleurs assorties

6/.88 ch. Rég. 25¢

EN SPECIAL
Paquet de 2 feuilles de papier d'emballage
50.2 x 73.7 cm. ch.

3/1³⁵

Castrol

Castrol XLR
SAE 10W-30 10W30
SAVES FILTRE
MOTOR OIL
1 LITRE

1³⁷ Rég. 1.79

ECONOMISEZ 50%
Terreau d'emportage Champion
Sac 15 L.

.97 Rég. 1.99

ECONOMISEZ 50%
Notre sélection complète de bas aux genoux pour dames
Coton/nylon. 9-11

2/1⁹⁸ Rég. 1.99-5.99
2/5⁹⁸ pr

EN SPECIAL
Bas thermal imparfaits #1
Coton-nylon. Légères imperfections qui n'affecteront pas la durée d'usage. Pointures hommes 11-13, garçons 8-10

.88

ECONOMISEZ 40%
Vêtements de nuit pour enfants
Robes de nuit en polyester pour fillettes ou pyjamas en polyester-coton pour garçons

5⁹⁷ Rég. 9.99

ECONOMISEZ jusqu'à 40%
Coordonnés imprimés pour juniors
Blouses et jupes en imprimés tropicaux ou animaux P.M.G.

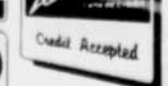
15⁹⁷ Rég. 24.99 et 26.99



CARREFOUR DE
L'ESTRIE

LES GALERIES QUATRE
SAISONS

LES GALERIES
ORFORD, MAGOG



Val St-François: baisse de 2 pour cent de la population

par Claude CORRIVEAU

WINDSOR — La région du Val St-François comprenant les villes de Richmond, Valcourt, Bromptonville et Windsor de même que les municipalités limitrophes, a connu une diminution de sa population de l'ordre de deux pour cent pour la période de 1981 à 1986.

Cette région avait pourtant connu une augmentation de sa population de 5,5 pour cent, lors de la période quinquennale précédente.

C'est ce qui ressort d'un rapport émis par Statistiques Canada sur les caractéristiques démographiques. D'une façon générale, le taux de diminution de la population se situe à 6,9 pour cent à Richmond, 3,6 pour cent à Windsor et 2,5 pour cent à Valcourt.

Seule la zone de Bromptonville a connu une hausse, soit 4,4 pour cent.

Il est également intéressant de noter que si la population avait augmenté dans l'ensemble de la région pour les cinq années précédentes, seule la région immédiate de Richmond avait fait face à une diminution de l'ordre de 2,1 pour cent.

Les quatre villes de la région totalisent 13,590 personnes, ce qui représente 42,3 pour cent de la population de la MRC, qui se chiffre à 32,181.

A Windsor

La zone de Windsor comprend la plus importante population de la région avec 9,856 âmes, en 1986. La diminution de 3,6 pour cent que cela signifie contraste avec l'augmentation de près de deux pour cent que cette zone avait connue de '76 à '81.

La ville de Windsor elle-même

a connu la plus forte diminution passant de 5,236 personnes en '81 à 4,850 cinq ans plus tard. Dans cette zone, seule la municipalité de St-François-Xavier-de-Brompton dénombre une population supérieure avec une hausse de 6,5 pour cent.

La région de Bromptonville a connu une explosion démographique assez remarquable. Si la hausse, pour la période allant de '81 à '86, se situe à 4,4 pour cent, l'augmentation pour la décennie 76-86 représente 25,1 pour cent et ce, même si la principale municipalité de cette zone (Bromptonville) a vu sa population diminuer légèrement.

On remarque également que c'est dans cette zone que se retrouve le plus faible pourcentage de personnes de 65 ans et plus, soit 7 pour cent.

A Richmond

La baisse de population est surtout inquiétante dans la zone de Richmond où elle atteint 6,9 pour cent. Dans l'ensemble, on invoque la dénatalité comme principal facteur de cette baisse.

Cependant, deux autres causes peuvent expliquer cette chute. Tout d'abord, cette zone dont l'économie repose en grande partie sur l'industrie de la chaussure, a fait face au cours des dernières années à de nombreuses pertes d'emplois. Les investissements au niveau des améliorations industrielles et manufacturières y ont été les plus faibles de la MRC du Val St-François.

De plus, cette zone compte le pourcentage le plus élevé de personnes de 65 ans et plus, soit 16 pour cent. Le taux varie entre 7 et 9,4 pour cent dans les trois autres zones.

Construction en plein essor grâce au programme "Revitalisation"

par Richard VIGNEAULT

LAC-MÉGANTIC — Le programme municipal "Revitalisation de la municipalité" est l'un des facteurs responsable de l'essor important des activités de la construction, à Lac-Mégantic, au cours de 1987.

Ce programme a pour but d'inciter la construction domiciliaire sur les terrains vacants desservis par les services municipaux. Ainsi, le propriétaire éligible se voit exempté de payer sa taxe foncière pour le reste de l'année où sa propriété est portée au rôle d'évaluation, aucune taxe foncière l'année suivante et ne paie que

cinquante pour cent de sa taxe foncière, l'autre année qui suit.

Année record

Cet incitatif mêlé à une conjoncture économique favorable ainsi qu'à des investissements majeurs de la compagnie Bestar, ont permis à Lac-Mégantic de

connaître, en 1987, une année record dans le secteur de la construction.

Dans son rapport annuel, l'inspecteur en bâtiments, Daniel Bouffard, indique que les investissements ont atteint les 7,2 millions de dollars, comparativement à 4,2 millions en 1986, une hausse de 70 pour cent.

Dans le domaine de l'habitation unifamiliale, on compte 29 constructions nouvelles pour des investissements de plus de deux millions. De plus, 96 unités de logements se sont ajoutées au cours de l'an dernier.

Ainsi, un tableau comparatif révèle que les investissements ont grimpé de 60,5 pour cent par rapport à 1984.

Avenir prometteur

Il semble que l'année 1988 s'annonce toute aussi encourageante. L'inspecteur Bouffard est optimiste face à la poursuite du programme de revitalisation, une conjoncture économique favorable, à la création d'un parc de maisons mobiles et à d'important projets de développement résidentiel.

Une femme des Bois-Francs périt dans une violente collision

par Gerald PRINCE

DRUMMONDVILLE — Une collision très violente, survenue sur une chaussée enneigée hier matin vers 10 heures à St-Germain, a coûté la vie à une femme de la région de Victoriaville.

La victime a été identifiée comme étant Suzanne Gauthier, âgée de 39 ans, du 10 de la rue Thibodeau, à Victoriaville.

La tragédie s'est produite sur l'autoroute 20: la femme, qui occupait seule une puissante voiture, se dirigeait vers Québec. A proximité de la sortie de St-Germain, elle a perdu le contrôle de son véhicule, qui a traversé entièrement le terre-plein et s'est retrouvé dans la voie inverse qui va vers Montréal.

L'auto a été violemment éperonnée par un camion-remorque d'une firme de transport de St-

Isidore-de-Beauce et presque complètement écrasée du côté de la conductrice sous le poids du mastodonte. Après le choc, seule la partie avant du véhicule de la femme dépassait du côté conducteur du camion-remorque. Ce dernier était conduit par Claude Chatigny, de St-Isidore; il s'en est tiré indemne.

La Sûreté du Québec a fait appel aux secouristes de Drummondville qui, avec les machoi-

res de survie, ont réussi avec beaucoup de difficultés, à extraire la victime des débris de son véhicule. Les pompiers de St-Germain ont été appelés sur les lieux pour surveiller les opérations au cas où un incendie éclaterait, mais n'ont pas eu à intervenir.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Un important manufacturier de textile est présentement à la recherche d'une personne dynamique pour son usine de Granby.

Sous l'autorité du responsable du département de génie industriel, le candidat devra être familier avec:

- l'amélioration de la productivité, son mécanisme d'implantation et d'entretien;
- la mesure du travail utilisant les techniques M.O.S.T. et le chronométrage traditionnel;
- l'amélioration des méthodes;
- connaissances en agencement d'usine;
- établissement de standards de production.

Ce poste intéressera les candidats possédant un diplôme d'une école textile ou une technique en génie industriel ou une formation équivalente.

Un atout:

- expérience en milieu industriel textile;
- bilinguisme

Nous offrons un salaire intéressant et d'excellents avantages sociaux. Faire parvenir votre curriculum vitae à

Casier 62, La Tribune
1950 rue Roy, Sher. Qué.
J1K 2X8 55963



L'automobile de la victime a été écrasée sous le poids du mastodonte.

L'Asbesterie offrira un cours d'aide aux personnes âgées à domicile, à l'automne

ASBESTOS — A l'écoute des besoins toujours plus nombreux d'une population orblanoise vieillissante, la Commission scolaire de l'Asbesterie innovera, l'automne prochain, en offrant un cours d'aide aux personnes âgées à domicile.

Ce certificat qui constitue un projet pilote pour l'Estrie, s'inscrira dans la politique du ministère de la Santé et des Services sociaux de prolonger le séjour des gens âgés à la maison afin d'alléger les listes d'attente des centres d'accueil.

Si l'option pédagogique s'avère un succès avec un minimum de 15 inscriptions pour la première année et la formation de deux à trois groupes au cours des années subséquentes, l'Asbesterie songe à offrir à plus long terme un diplôme d'étude professionnelle, a expliqué le directeur général Yvon Raymond.

La réponse du ministère de l'Éducation, qui ne devrait être qu'une formalité, est attendue ces jours-ci. De cette façon, les dirigeants de la Commission scolaire pourront amorcer le recrutement du personnel et élaborer le contenu du programme.

Cette nouvelle option reflète le changement de cap opéré au département de l'enseignement professionnel. Le cours d'aide aux personnes à domicile a été désigné prioritaire par des inter-

venants sociaux et économiques de l'Or Blanc. La demande du milieu est maintenant un critère que l'on entend respecter pour le développement de l'enseignement professionnel.

De plus, en offrant un programme unique en Estrie, la Commission scolaire diversifie son enseignement professionnel dont certains cours sont menacés par le couperet de la rationalisation du ministère de l'Éducation.

Afin de prévenir ces coupures de programme, l'Asbesterie cherchera également à agrandir son territoire en signant des ententes d'enseignement professionnel avec les commissions scolaires de la région de Drummondville et des Bois-Francs.

Actuellement, 41

LA COMMISSION SCOLAIRE MORILAC

TECHNICIEN EN ADMINISTRATION

Nous sommes à la recherche d'une personne dynamique pour oeuvrer dans le secteur des communications et dans le secteur du transport scolaire.

Nature du travail:
Sous la responsabilité du Directeur général, le travail de cet employé consiste à effectuer divers genres de travaux techniques reliés aux communications, à la publicité, à l'élaboration et à la mise en application de normes pour le transport des élèves.

Attributions caractéristiques:

- recueillir l'information et les renseignements nécessaires à la préparation des communications internes et externes;
- préparer les communications à transmettre aux organismes intéressés, aux parents et aux personnels;
- développer des mécanismes pour rendre les communications efficaces;
- déterminer les circuits d'autobus;
- programmer les horaires de transport;
- préparer les contrats et les appels d'offres;
- préparer les règlements de transport concernant les entrepreneurs, les chauffeurs d'autobus et les élèves;
- accomplir toute autre tâche connexe.

Qualifications:
Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales, avec champ de spécialisation approprié, ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

Toute personne intéressée à poser sa candidature à ce poste doit expédier son curriculum vitae pour le 12 février 1988 à:

LA COMMISSION SCOLAIRE MORILAC
M. Roger Lapointe
Directeur du Service du personnel
85, 1ère avenue
WINDSOR, Qc J1S 2A4

En bref

WINDSOR

WINDSOR (CC) — Le premier versement de la quote-part de la municipalité de Windsor à la MRC se chiffre à 6,379.60 \$.

— O —

Les élus ont accepté d'acheter une demi-page de publicité, au coût de 10 \$, dans le programme-souvenir du tournoi de hockey

VILLES FRONTALIÈRES

VILLES FRONTALIÈRES (MD) — Le concours de monuments de glace et de sculptures dans la neige a été prolongé de deux semaines en raison du peu de neige. Le concours prendra fin officiellement le 12 février.

— O —

Le professeur Duncan Graham, de Rock-Island, qui a été candidat NDP à deux reprises dans le comté de Mégantic-Compton-Stanstead, est à organiser une session d'étude d'une journée dans le cadre du Collectif d'enseignement et de recherche sur les problématiques mondiales. Cette journée d'étude aura lieu le samedi 20 février, à la Faculté d'Éducation de l'Université de Sherbrooke. Les personnes suivantes prendront la parole

BROMPTONVILLE

BROMPTONVILLE — Au cours de l'an dernier, les pompiers volontaires de Bromptonville ont été appelés à éteindre 20 incendies. Dans la plupart des cas, les dommages causés par le feu ont été peu importants.

Onze de ces incendies se sont

LAC-MÉGANTIC

LAC-MÉGANTIC (RV) — Les autorités municipales ont retenu les services de la firme Sobeco pour l'élaboration du plan de renouvellement des assurances de la municipalité. Le mandat qui doit couvrir les années 1988 et 1989, demandera des déboursés variant entre 3,000 \$ et 4,200 \$.

— O —

La firme Réfrigération Fixair a obtenu le contrat pour la fourniture d'un compresseur frigorifique au Centre Mgr Bonin, au prix de 17,973 \$.

— O —

La Ville s'est inscrite au programme d'aide au développe-

STANSTEAD-EST

STANSTEAD-EST (MD) — Le maire Roger Millington, de la municipalité de Stanstead-Est, a accepté la responsabilité du comité d'embellissement de cette municipalité. Ce comité a toujours été très actif et a pris beaucoup d'ampleur.

— O —

Le conseil a décidé de demander au député Georges Vaillancourt des crédits afin d'effectuer des travaux de pavage pour les chemins Fairfax et Cloutier, sur une distance totale de 9,94 kilomètres.

— O —

ROCK ISLAND

ROCK-ISLAND (MD) — Le conseil au grand complet a décidé de renoncer à l'avis légal pour la convocation de la deuxième assemblée où deux sujets ont été abordés.

— O —

Tout d'abord, le conseil a autorisé le maire Jean-Louis Dupont et le secrétaire Irénée Parenteau à signer les documents relatifs à la vente d'une partie de la rue Phelps appelée à recevoir la bou-

national bantam de Windsor, qui se déroulera du 18 au 28 février.

— O —

Le directeur de la Sûreté municipale, Denis St-Onge, a été autorisé à embaucher un autre policier temporaire en raison du départ forcé d'un policier engagé lui aussi sur une base temporaire.

lors de cette journée de réflexion sur l'avenir de la planète: le professeur Georges Mayrand, Lorraine Ethier, Rona Graham, William Page et Arelio Peccei, président du "Club de Rome".

— O —

La municipalité du Canton de Stanstead a donné son accord pour participer financièrement à l'embauche d'une ressource professionnelle spécifiquement affectée au développement économique du territoire rural de la MRC Memphrémagog.

— O —

Les représentants de la municipalité du Canton de Stanstead auprès de la Société de conservation du lac Lovering seront la conseillère Jeannette Côté et le conseiller Laurian Thibault.

déclarés à Bromptonville même. Les neuf autres se sont déclarés à Brompton Canton où la protection contre les incendies est assurée par les pompiers volontaires de Bromptonville en vertu d'une entente conclue entre les deux municipalités.

ment des équipements de loisirs 1988-1989 du Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, en présentant le projet "Réaménagement OTJ" qui vise la réparation de la toiture de l'aréna du Centre Mgr Bonin. On sollicite une somme de 46,500 \$.

— O —

Les services de Me André Turgeon, avocat, ont été retenus comme conseiller juridique contractuel pour des activités d'évaluation, de consultation, de représentation et de vérification de contrats. Me Turgeon sera mis à contribution jusqu'au 31 décembre.

Le conseil embauchera Harvey Lothrop, à titre de vérificateur pour les effets comptables de la municipalité.

— O —

La municipalité de Stanstead-Est a également décidé de contribuer au fond de défense de l'UMRCQ, pour un montant de 65 \$.

— O —

Le conseil a également voté pour l'achat d'un espace publicitaire dans le journal des finissants de la polyvalente La Frontalière, au coût de 75 \$.

tique hors taxe projetée par Pierre Guay.

— O —

L'autre élément concernait l'adoption du budget de la Régie intermunicipale des incendies de Rock-Island-Stanstead, pour l'année 1988. Ce budget comporte des dépenses de 35,948 \$ qui seront réparties entre les deux municipalités, au pro-rata de l'évaluation. Ainsi, Rock-Island paiera 16,895 \$ et Stanstead, 19,053 \$.

Faits divers

KATEVALE (YR) — Les li-miers du détachement de Coaticook de la Sûreté du Québec enquêtent sur une série de vols par effraction perpétrés dans les municipalités de Katevale et de North Hatley, au cours des dernières semaines.

"Les plaintes sont assez nombreuses, provenant de citoyens qui découvrent que leur domicile a été visité par les voleurs, pendant leur absence", de souligner le sergent Jean Loiselle, responsable du détachement de Coaticook de la SQ.

— O —

ASCOT CORNER (YR) — Une femme d'East-Angus a subi des blessures assez graves lorsque la voiture qu'elle conduisait a dérapé sur la chaussée glissante et capoté, sur la route 112, près de l'intersection de Spring Road, vers 7h55, hier matin.

La victime, Mme Annette Roy, 46 ans, d'East-Angus, qui voya-

geait seule, a été transportée en ambulance à l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke, où elle est traitée.

L'enquête a été menée par un agent du détachement de Cookshire de la Sûreté du Québec.

— O —

ASBESTOS (YR) — L'enquêteur Raymond Gouin, de la police municipale d'Asbestos, enquête sur un vol par effraction dans un bar et un restaurant de cette ville, dans la nuit de mercredi à hier. Le méfait a été découvert à l'arrivée du personnel, hier matin.

Les malfaiteurs ont pris la fuite avec 4 ou 5 bouteilles d'alcool et le contenu des deux caisses enregistrees, soit environ 300 \$ au total.

Le vol a été commis entre 2h30 et 7h, hier matin. Les malfaiteurs ont brisé une vitre pour pénétrer dans les deux établissements, qui communiquent par l'intérieur.

LES USINAGES INDUSTRIELS LIMITÉE

Atelier d'usinage de 90 employés spécialisé dans la réparation recherche un

ASSISTANT CONTREMAITRE

Salaire et bénéfices marginaux avantageux.

Envoyer curriculum vitae au

3650 est, Boul. St-Joseph
Montréal, Qué. H1X 1W6
Au soin de: M. Gilbert Denis

Bissonnette et Ouellette devront demeurer dans le box des accusés tout au long de leur procès

SAINT-JEAN-SUR-RICHE-LIEU (PC) — Le député conservateur André Bissonnette et son organisateur politique Normand Ouellette devront demeurer dans le box des accusés tout au long de leur procès pour fraude et abus de confiance qui s'ouvrira véritablement ce matin.

Hier, leurs avocats ont failli à convaincre le juge Jean-Guy Boilard de la Cour supérieure qu'il serait plus commode que leurs clients soient auprès d'eux.

Le juge a décidé de s'en tenir à la règle générale voulant que les accusés soient laissés sur le banc des accusés.

Cette question réglée, on a procédé au choix du jury.

Plus de 200 personnes avaient

été conviées au palais de justice. D'entrée de jeu, 88 ont obtenu d'être exemptées parce que leur idée sur l'affaire Oerlikon était fautive et qu'il n'était pas question pour eux d'en changer, notamment.

La sélection des 12 jurés a pris un bon trois heures. Il est composé de six hommes et autant de femmes.

Le juge a ordonné leur séquestration pour une période de trois semaines.

Dans son adresse au jury, le juge Boilard a averti qu'il ne s'agissait pas du procès d'un parti politique, ni d'un gouvernement, ni d'hommes politiques, mais de deux citoyens accusés sous quatre chefs.

MONTREAL (PC) — A la suite du jugement récent concernant l'accès des enfants à l'école anglaise au Québec, la CEQ recommande au gouvernement de modifier la Loi 101.

Dans un communiqué diffusé jeudi, la Centrale de l'enseignement du Québec suggère au gouvernement libéral deux modifications visant à mieux définir la notion d'enseignement primaire en anglais. En modifiant ainsi la Charte de la langue française, la loi donnera vraiment les effets escomptés.

En conformité

L'article 73 de la Loi 101 stipule que pour qu'un enfant puisse recevoir son enseignement en anglais au Québec, l'un de ses parents doit avoir reçu la majorité de son enseignement en anglais au primaire au Québec.

Premièrement, la CEQ suggère de préciser qu'un parent immigrant doit avoir reçu son enseignement au primaire en anglais lorsqu'il était domicilié au Québec et en conformité avec la Loi 101.

En précisant cela, on évite que les "illégaux" qui ont contourné la Loi 101 puissent ensuite se prévaloir de la clause, en disant qu'ils ont effectivement reçu leur enseigne-

ment en anglais au Québec et que leurs enfants jouissent donc du même droit.

L'article 73 compte également un deuxième paragraphe, dans lequel il est précisé que l'enfant jouira du même droit d'accès à l'école anglaise au Québec si, au moment où la Loi 101 est entrée en vigueur, en 1977, l'un des parents était domicilié au

Québec et avait déjà suivi son enseignement primaire en anglais hors du Québec.

Langue seconde

Deuxièmement, la CEQ propose de préciser que l'anglais, dans ce cas, doit être une langue officielle ou une langue qui est enseignée dans une école primaire publi-

que du pays où demeurait le parent, auparavant.

Ceci éviterait les cas où un immigrant a effectivement reçu son enseignement en anglais au primaire, alors que cette langue était dans ce pays une

langue seconde.

Si l'on ne tient pas compte de cette distinction de la langue seconde, on se butera à "une difficulté pratique insurmontable", craint M. Raymond Johnston, vice-président de la CEQ.

La récente cause de l'immigrant polonais Sheftel a démontré, selon la CEQ, comment il peut être difficile de définir la langue seconde, lorsque l'enseignement primaire a été dispensé à l'étranger.

L'ex-curé de Carette accusé d'agressions sexuelles acquitté "pour aliénation mentale"

SHAWINIGAN (PC) — L'ex-curé de Carette, l'abbé Marius Saint-Arnault, a été acquitté "pour aliénation mentale" d'accusation d'agression sexuelle sur trois fillettes par le juge Robert Sansfaçon, de la Cour des sessions de la paix, hier matin, au palais de justice de Shawinigan.

En rendant sa décision, le juge Sansfaçon a ordonné que l'abbé Saint-Arnault soit l'objet d'une "garde rigoureuse dans l'aile psychiatrique du centre hospitalier Sainte-Marie, de Trois-Rivières".

De plus, le sexagénaire a été confié au bon vouloir du lieutenant-gouverneur en conseil.

L'abbé Saint-Arnault a accueilli la décision sans broncher. Accompagné de son procureur, Me Jean-François Lacoursière, et de policiers de la Sûreté du Québec, il a quitté la salle d'audience avec calme. C'est dans le corridor que l'on a assisté à quelques scènes disgracieuses.

La mère d'une des jeunes victimes avait retenu seulement le mot "acquitté" et a lancé qu'"il n'y a pas de justice". Une paren-

te de l'abbé Saint-Arnault aurait fait une crise de nerfs. Mais tout est rapidement entré dans l'ordre.

Avant de rendre sa décision, le juge Sansfaçon a rappelé les chefs d'accusation d'agression sexuelle. C'est entre le 1er septembre et le 15 novembre 1986 que les gestes auraient été posés sur deux fillettes et entre le 1er septembre et le 30 septembre 1986 sur une autre fillette. Au moment des agressions sexuelles, les trois victimes étaient âgées de 7 à 10 ans.

Le juge Sansfaçon a précisé qu'il y avait eu attouchements et exhibition et non pas de relations sexuelles avec les fillettes.

Le témoignage du Dr Pierre Mailloux, psychiatre, a été rappelé en maintes occasions par le juge Sansfaçon. Dans ce témoignage, on parle d'atteinte à la mémoire, démente sénile, jugement altéré, d'incapacité d'apprécier la nature des gestes que l'ancien posait, qu'il projetait sur les autres les gestes qu'on lui reprochait.

En conformité

L'article 73 de la Loi 101 stipule que pour qu'un enfant puisse recevoir son enseignement en anglais au Québec, l'un de ses parents doit avoir reçu la majorité de son enseignement en anglais au primaire au Québec.

Premièrement, la CEQ suggère de préciser qu'un parent immigrant doit avoir reçu son enseignement au primaire en anglais lorsqu'il était domicilié au Québec et en conformité avec la Loi 101.

En précisant cela, on évite que les "illégaux" qui ont contourné la Loi 101 puissent ensuite se prévaloir de la clause, en disant qu'ils ont effectivement reçu leur enseigne-

Jusqu'au 21 fév.

BURGER KING VOUS PROPOSE LE HAMBURGER A

49¢

Une vraie bonne offre. Un vrai bon hamburger.

Du boeuf pur à 100%, grillé sur le feu, garni de ketchup, de moutarde et de cornichons (Limite de 5 par client.)

BURGER KING

T.M. OF M.C. DE BURGER KING CORPORATION 1988

ENEZ FLANER PARM LES SCENES RURALES DU QUEBEC. LES MOTIFS FLORAUX ET LES PAYSAGES REPRESENTES PAR DES ARTISTES PROFESSIONNELS DE TALENT

GRANDE VENTE D'ART

PRIX INCROYABLES POUR LA ST-VALENTIN

3002, King ouest
HOTEL LE BARON Salle d'Armes - Tél.: 567-3941
Sherbrooke, QC

POUR 1 JOUR

DIMANCHE, 7 FÉVRIER

9h. a.m. à 5h p.m.

1000 PEINTURES A L'HUILE ORIGINALES A VENDRE

Nous acceptons les cartes de crédit



En avant pour les jeux.

Ce n'est pas pur hasard si l'arrivée de la Jetta Slalom coïncide avec l'ouverture des Jeux d'hiver.

En fait, cette Jetta édition spéciale a été conçue en vue de rehausser les jeux et les plaisirs de l'hiver pour ceux d'entre vous qui ont l'intention de se rendre en voiture aux Jeux d'hiver, et pour

ceux qui se contenteront de s'en donner à cœur joie sur les pentes québécoises. Se déplacer en Jetta, c'est admettre qu'on est amateur de performances.

Chaque Jetta Slalom est livrée avec une housse à ski intérieure; un capotage velours spécial; des jantes en alliage; un déflecteur et la signature

Slalom; une radio MA/MF stéréo à lecteur de cassettes; des rétroviseurs télécommandés et chauffés électriquement et, bien entendu, un toit ouvrant pour ces merveilleuses journées ensoleillées.

Parlant de merveille, c'est peut-être le mot le plus juste pour décrire le prix de la Jetta Slalom. Des centaines de

dollars de moins que vous ne penseriez normalement payer pour tous ces «extras».

Avec l'argent que vous économiserez, vous pourrez vous offrir un voyage de ski... extra!

VW Jetta Slalom
ÉDITION SPÉCIALE

CONCESSIONNAIRE

Sherbrooke Automobile Inc.

2959 King ouest, Sherbrooke, 569-9111

cette semaine

AU CENTRE CULTUREL



6 février 20h
6 et 7 février 13h30
FIRE AND ICE

Un succès monstre! Ce film musical de Willy Bogner ne cesse de faire parler de lui. Des cascades, des acrobaties, des moments loufoques, le tout à ski! Un éblouissement de neige et de prouesses qui saura vous plaire même si vous n'êtes pas un mordu du ski. Ne manquez pas votre dernière chance! À voir absolument.

Ce dimanche, 7 février 11h.
BRIGITTE HAMANN-POULIN

Sons et brioches met en vedette cette semaine Brigitte Hamann-Poulin, jeune pianiste estrienne de grand talent. Cette boursière du Conseil des Arts du Canada, récipiendaire de plusieurs prix, dont le premier prix de piano du Conservatoire de musique de Montréal, interprétera pour vous, d'une façon grandiose, un programme classique.

...énergique, fougueuse, dynamique, Brigitte Hamann-Poulin incarne bien l'image de sa génération.



Brigitte Hamann-Poulin

Samedi 13 février 20h30
L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE SHERBROOKE

Encore cette année, l'Orchestre symphonique de Sherbrooke nous présente son Concert pop. Avec des arrangements uniquement instrumentaux, l'O.S.S. interprétera plusieurs chansons populaires et ouvertures connues, dont: Je voudrais voir la mer, de Michel Rivard, Le Barbier de Séville de Rossini, un pot-pourri de la musique de Lionel Ritchie et un autre des mélodies de Félix Leclerc. Sous la direction d'André Jutras, l'Orchestre symphonique mettra aussi certains solistes en vedette. Notons un trio de xylophone de la famille Béchard (père, mère et fille) et un pianiste, Pierre Blais, qui nous interprétera Take the A-Train, pièce dont les arrangements ont été faits par le directeur de l'O.S.S. lui-même.

L'O.S.S. qui en est à sa 49ème saison, compte une soixantaine de musiciens tous originaires de la région de Sherbrooke. Le directeur André Jutras est pour sa part natif d'Asbestos. Ayant fait ses études à l'Université Laval, principalement en composition et arrangements, il a dirigé l'Orchestre symphonique de Québec pour des matinées et est directeur du Camp musical du Lac St-Jean. En septembre dernier, l'O.S.S. se dotait d'un nouveau conseil d'administration, dont M. Dennis Wood est le président. Déjà, cet organisme musical, dont la fondation date de 1939, songe à fournir des efforts supplémentaires afin de souligner dignement son 50ème anniversaire l'an prochain. En collaboration avec la firme Bélanger, Hébert et les Marchés Gaudette, le Concert pop de l'Orchestre symphonique de Sherbrooke saura vous charmer une fois de plus! Billets en vente actuellement.



Au pupitre, André Jutras
CONCERT POP

32945

Du 8 au 11 février
LA GUERRE OUBLIÉE

Cette semaine, un film à ne pas manquer! La guerre oubliée, un film de Richard Boutet évoque la résistance des Québécois anti-conscriptionnistes à la Première Guerre mondiale.

Comme plusieurs films québécois, cette tragédie épique et lyrique fait entièrement sien la devise nationale: on a beau dire, elle se souvient.

Constitué de films d'archives, d'éléments de fiction, de témoignages de gens ayant vécu cette guerre et de chansons, ce documentaire-fiction est en fait une tribune d'individus confrontés aux maladies industrielles, aux crises économiques ou aux conflits mondiaux. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, ce film ne s'intéresse pas aux batailles spectaculaires, pas plus qu'aux charniers honteux, aux alliances secrètes ou aux manœuvres militaires. C'est vraiment un film démontrant comment, humainement, cette guerre a été cruelle. La vérité historique est bien loin d'être dissociée de l'émotion.

La présence étonnante de Joe Bocan qui, tout compte fait, pourrait être une chanteuse et une comédienne de grand talent, donne beaucoup au film. C'est elle qui interprète les quatorze chansons du film dont douze sont des chansons d'époque. Boutet s'est permis d'en écrire deux autres qui cadrent très bien dans le style du film et l'enrichissent. Ce sont les chansons qui véhiculent les moments dramatiques de cette production et elles ont une fonction narrative touchante et réaliste.

Ce film à budget modeste continue, comme le bon vieux cinéma québécois, à donner une vision réelle pas toujours rassurante, des événements du passé. La Guerre oubliée: un film qui va droit au coeur.



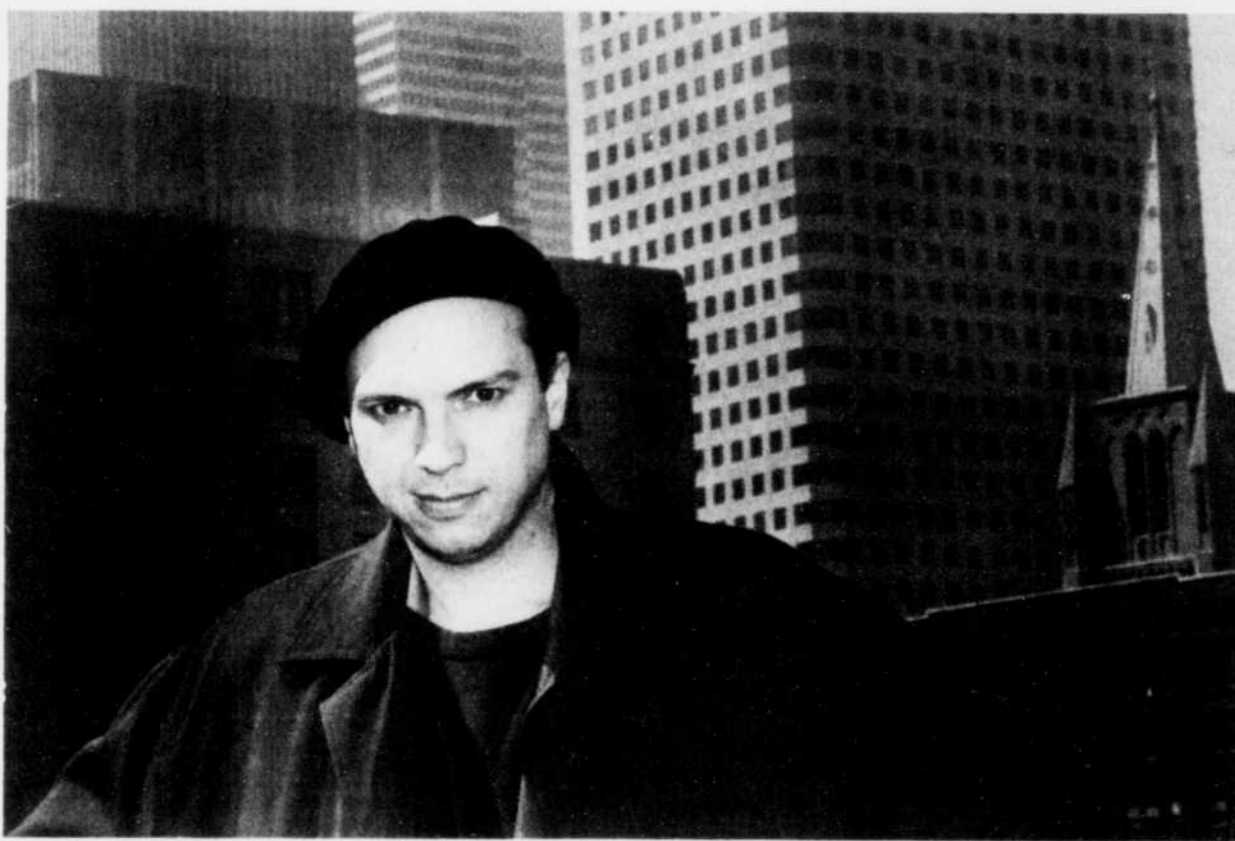
Joe Bocan
La Guerre oubliée



grande assurance. Ils pouvaient projeter l'image qu'ils voulaient d'eux-mêmes... Ils avaient une bonne idée de ce qu'on pensait d'eux et savaient modeler cette image."

Avec une parfaite aisance et laissant le champ libre à son admiration, Chick Rice explore les qualités plastiques de la lumière ainsi que les configurations et les illusions qui peuvent en résulter.

Chick Rice laisse la lumière naturelle caresser la finesse de la physionomie de ses sujets. "Je suis devenue un peu amoureuse de chacun d'eux", avoue-t-elle à propos de ses sujets. Le spectateur éprouvera peut-être des sentiments semblables devant ses photographies.



Michel Rivard, le poète urbain

Vendredi 12 février, 20h30
MICHEL RIVARD

Après une fulgurante tournée, Michel Rivard présentera à nouveau son tout dernier spectacle à la Salle Maurice O'Bready, le vendredi 12 février à 20h30.

Ayant été applaudi partout dans les salles de spectacles du Québec, Rivard, dans l'interprétation des chansons de son dernier album "Un trou dans les nuages" est tout simplement merveilleux. Les critiques sont unanimes. Cet artiste aux talents multiples ne cesse de progresser et est sans cesse au-devant du changement.

Alliage d'humour et de tendresse, ce spectacle, tout en douceur, nous laisse découvrir le vrai Michel Rivard: un homme simple et heureux. Ses chansons demeurent très près des réalités sociales. Le mur, par exemple, traite de fort belle façon du racisme et de l'intolérance. Libérez le trésor, parle de la difficulté qu'éprouvent les jeunes à vivre dans la société d'aujourd'hui. Les sujets de ses chansons, aussi profonds soient-ils, sont abordés sans révolte, avec beaucoup de sérénité et d'assurance.

Rivard se définit lui-même comme un auteur-compositeur. Pourtant, on sait à quel point lors de ses nombreux spectacles, il sait mettre ses talents de comédien, d'humoriste et de monologue au service du but qu'il poursuit. La présentation de son 5ème album ne diffère pas là-dessus. Tout en couleur, c'est un Michel Rivard plus fort que jamais qui gravit les planches pour séduire à nouveau.

Michel Rivard: un émotif et un penseur, un cérébral qui rit et s'attendrit. Pour lui, l'humour est une parade tendre et la tristesse, une séduction naïve. Un spectacle sensationnel à ne pas manquer! Billets en vente présentement.

Foyer de la Salle
Maurice O'Bready
Jusqu'au 7 février
Chick Rice

Chick Rice présente une monographie comprenant vingt portraits en noir et blanc tirés de sa série Portraits de trois grandes nations: les dépayés, les occasionnels et les séduisants. Autant les sujets sont jeunes, gracieux et androgynes, autant les photographies sont idéalisées et stylisées.

La jeune photographe de Vancouver a étudié la photographie à l'Université de la Colombie-Britannique et à l'Emily Carr College of Arts. Fascinée par les gens depuis toujours, elle ne cesse de les étudier et d'affiner sa sensibilité à leur contact. Elle est maintenant à même de définir parmi ses nombreux sujets (surtout des amis et des connaissances) les types de gens qui la charment le plus:

"J'ai commencé à me rendre compte que les gens qui éveillaient ma curiosité avaient un sens très aigu de leur individualité, ce qui leur conférait une



Un des portraits de Chick Rice

EXPOSITIONS
Galerie d'art et
Hall du Pavillon central
Jusqu'au 7 février
PEINTRES JUIFS ET MODERNITÉ: 1930-1945

La période 1930-1945, quoique mal connue, est une période importante de l'histoire de l'art. Cette exposition présente les peintres qui sont à l'origine des transformations et des questionnements importants qui marquèrent la décennie précédente.

NOTE

Prière de consulter La Tribune du jeudi, page 2, pour connaître les dates de ventes et de préventes de spectacles.

32945

Une publi-promotion du



CENTRE CULTUREL
Université de Sherbrooke
Préparée par Marie-Josée Dubois

ARTS

'La nuit bengali': tournage interdit par la Cour

par Yves de SAINT-JACOB
CALCUTTA (AFP) — "Moteur" ou "coupez"? Le tournage à Calcutta de 'La nuit bengali', par le metteur en scène français Nicolas Klotz, reste dans l'incertitude, dans l'attente de savoir si le film risque ou non de porter atteinte à l'honneur de la société indienne.

Le projet de film, tiré du roman que le philosophe roumain Mircea Eliade consacra à son histoire d'amour avec une adolescente indienne, en 1930, est depuis trois mois au cœur d'une bataille judiciaire engagée par un groupe d'intellectuels et d'artistes de Calcutta, la capitale de l'État du Bengale.

Pour eux, la vision occidentaliste du metteur en scène et la présence dans le film de scènes érotiques sont de nature à heurter les sentiments religieux des Bengalis et leur attachement à la culture et à la tradition indiennes.

Le juge Bhagwati Prasad Banerjee a d'abord ordonné l'arrêt du tournage et la mise sous scellés de la pellicule déjà impressionnée. Le lendemain, il se montrait plus clément en donnant au cinéaste français un sursis.

Nicolas Klotz est confronté à ces difficultés depuis le début du tournage, en novembre dernier. Mais

en fait, ces revers ne font que prolonger une étrange et nostalgique polémique de plus de cinquante ans, autour du livre de Mircea Eliade.

Première étape, en 1930: jeune étudiant de 25 ans, fasciné par le yoga et la sagesse hindoue, Eliade vit une passion violente et brève pour Maitreyi, une adolescente de 16 ans, fille du professeur d'histoire chez qui il réside à Calcutta, pour ses études. L'idylle est découverte, Eliade est chassé.

En 1933, celui qui allait devenir le fondateur de l'histoire comparée des religions et un philosophe de réputation mondiale, écrit un court roman enflammé sur sa passion indienne. Le roman connaît un succès international. C'est un roman tout à la fois tendre, intimiste, et naturaliste, avec des scènes d'amour-passion qui choquent encore aujourd'hui dans un pays, l'Inde, où l'erotisme est dénoncé

quand il y a baiser sur la bouche, qu'il soit littéraire ou cinématographique.

40 ans plus tard

Deuxième étape, quarante ans plus tard: Maitreyi Devi, devenue écrivaine bengalie, respectée et talentueuse, écrit en 1974, après des années d'hésitation, une autre version de cet amour de jeunesse. Une version, selon elle, plus "spirituelle".

Un an plus tôt, à Chicago, elle avait revu Eliade, pour la première fois. Ce fut un face à face étrange entre le philosophe il-

lustre de près de 70 ans et la sexagénaire. Elle lui reprocha, expliqua-t-elle plus tard, d'avoir déformé la réalité. Il lui répondit qu'il était jeune alors, ajoute-t-elle. Et elle affirme aujourd'hui que si Eliade était vivant (il est mort en 1986), jamais il n'aurait autorisé le film.

Troisième étape: Nicolas Klotz, 40 ans, s'emballe pour le livre d'Eliade et veut le tourner dans le décor originel de Calcutta. Il veut rester fidèle au roman et ne pas escamoter la relation sensuelle entre ces deux jeunes amants de deux cultures différentes.

Menu artistique

Aujourd'hui, à 17h, à la Société d'histoire des Cantons de l'Est du Domaine Howard, lancement de l'ouvrage L'histoire judiciaire du district de St-François par Gérard Bessette.

— O —
Ce soir, à 20h, à la galerie Horace, rue King Ouest à Sherbrooke, vernissage des expositions de Mario Côté (salle 1)

qui présente une série d'acryliques grands formats sur toile souple sous le thème Corpus 3 et du peintre-sculpteur Claude Royer (salle 2) qui offre ses œuvres récentes.

— O —
Ce soir et demain, de même que les 12, 13, 19, et 20 février, au Vieux Clocher de Magog, Pierrot Fournier chante Brel.



Soirée des prix Gémeaux

Ce sont les célèbres Dominique Michel et Denise Filiatrault qui animeront la Soirée des prix Gémeaux qui prendra l'affiche dimanche, à 20h30, à Radio-Canada. Pas moins de 21 trophées seront décernés parmi les 28 finalistes sélectionnés par le jury de l'Académie canadienne du cinéma et de la télévision.

A l'horaire du Câble 11

VENDREDI 5 FÉVRIER '88

17H00: IL FAUT EN PARLER (Les Grands frères)
17H30: AUTRE MONDE (Chronique portant sur la solidarité internationale)

18H00: AU COEUR DE LA VIE (Rencontre avec des gens d'un centre d'accueil)

18H30: TOWNSHIPS MAGAZINE (Actualités diverses offertes à la population anglophone)

19H30: TELE-CONFERENCE (Chambre de Commerce - Banque de Montréal)

20H30: TELE-CONFERENCE (Bourse Excellence Sport)

21H00: PLACE AUX JEUNES (Chronique s'adressant aux 15-30 ans)

21H30: POILS ET PLUMES (Chronique d'information sur les animaux)

22H00: ECHOS DE L'AU-DELA

(Eso-térisme avec Rafael Payeur)
22H30: CONSOMM-AIDE (Chronique s'adressant aux consommateurs avertis)

23H00: INFO-POP

(Information sur l'organisme Pro-Amiitié)
23H30: LA DIANE-TIQUE (Conférence sur le stress émotionnel)

Le Provençal

5156, boul. Bourque, Rock Forest

864-9124

Cuisine française 4 étoiles.
SPÉCIAUX APRÈS-SKI

- Jarret de porcet sauce bordelaise **7.95**
- Schweinshachse **8.95**
- Steak au poivre noir flambé **8.95**
- Pfeffersteak **7.95**
- Escalope de veau viennoise **7.95**
- Wiener schnitzel **7.95**
- Crevettes frites sur riz **7.95**
- Krebs Schwanz **7.95**

Table d'hôte ou à la carte

Feu de foyer

Maitre "D" M. Dick

Vos hôtes: Madeleine et Guenther Thompson à votre service depuis 27 ans dans la région.



Regroupement des Artistes des Cantons de l'Est

906 King ouest, Sherbrooke (Québec), J1H 1S2 • 819/821-2326

NOUVEAU NOUVEAU

LES RESTO-BARS

L'ONCLE HO

60 St-François nord, Sherbrooke

et
CHEZ MARIO

125 Principale O., Magog

VOUS OFFRENT

1 RIZ FRIT AU POULET

GRATUITEMENT

AVEC TOUTE COMMANDE

POUR APPORTER OU LIVRÉE

A DOMICILE DE

\$17.95 OU PLUS

NOUVEAU NOUVEAU

NOUVEAU NOUVEAU

NOUVEAU NOUVEAU

NOUVEAU NOUVEAU

NOUVEAU NOUVEAU

NOUVEAU NOUVEAU

NOUVEAU NOUVEAU

NOUVEAU NOUVEAU

NOUVEAU NOUVEAU

NOUVEAU NOUVEAU

NOUVEAU NOUVEAU

NOUVEAU NOUVEAU

NOUVEAU NOUVEAU

NOUVEAU NOUVEAU

NOUVEAU NOUVEAU

NOUVEAU NOUVEAU

NOUVEAU NOUVEAU

NOUVEAU NOUVEAU

NOUVEAU NOUVEAU

NOUVEAU NOUVEAU

NOUVEAU NOUVEAU

NOUVEAU NOUVEAU

NOUVEAU NOUVEAU

NOUVEAU NOUVEAU

NOUVEAU NOUVEAU

NOUVEAU NOUVEAU

NOUVEAU NOUVEAU

NOUVEAU NOUVEAU

NOUVEAU NOUVEAU

la tribune Télé 7 présentent

PIERRE BERTRAND

ESPÉRANCE

En vente maintenant

Invitée spéciale: FRANCINE RAYMOND

Vendredi - 11 mars - 20h30

Billets: 16\$, 15\$, 14\$

Achetez par téléphone au: 821-7744

Salle Maurice O'Bready

Centre culturel

Une production de Bernard Y. Caza

33556

la tribune présente

DUBOIS

BILLETS EN VENTE MAINTENANT

Achetez par téléphone au: 821-7744

MARDI 15 MARS

20h30

Salle Maurice O'Bready

Centre culturel

Une production de Bernard Y. Caza

33552

la tribune présente

DUBOIS

BILLETS EN VENTE MAINTENANT

Achetez par téléphone au: 821-7744

MARDI 15 MARS

20h30

Salle Maurice O'Bready

Centre culturel

Une production de Bernard Y. Caza

33552

la tribune présente

DUBOIS

BILLETS EN VENTE MAINTENANT

Achetez par téléphone au: 821-7744

MARDI 15 MARS

20h30

Salle Maurice O'Bready

Centre culturel

Une production de Bernard Y. Caza

33552

la tribune présente

DUBOIS

BILLETS EN VENTE MAINTENANT

Achetez par téléphone au: 821-7744

MARDI 15 MARS

20h30

Salle Maurice O'Bready

Centre culturel

Une production de Bernard Y. Caza

33552

la tribune présente

DUBOIS

BILLETS EN VENTE MAINTENANT

Achetez par téléphone au: 821-7744

MARDI 15 MARS

20h30

Salle Maurice O'Bready

Centre culturel

Une production de Bernard Y. Caza

33552

la tribune présente

DUBOIS

BILLETS EN VENTE MAINTENANT

Achetez par téléphone au: 821-7744

MARDI 15 MARS

20h30

Salle Maurice O'Bready

Centre culturel

Une production de Bernard Y. Caza

33552

la tribune présente

DUBOIS

BILLETS EN VENTE MAINTENANT

Achetez par téléphone au: 821-7744

MARDI 15 MARS

20h30

Salle Maurice O'Bready

Centre culturel

Une production de Bernard Y. Caza

33552

la tribune présente

DUBOIS

BILLETS EN VENTE MAINTENANT

Achetez par téléphone au: 821-7744

MARDI 15 MARS

20h30

Salle Maurice O'Bready

Centre culturel

Une production de Bernard Y. Caza

33552

la tribune présente

DUBOIS

BILLETS EN VENTE MAINTENANT

Achetez par téléphone au: 821-7744

MARDI 15 MARS

20h30

Salle Maurice O'Bready

Centre culturel

Une production de Bernard Y. Caza

33552

la tribune présente

DUBOIS

BILLETS EN VENTE MAINTENANT

Achetez par téléphone au: 821-7744

MARDI 15 MARS

20h30

Salle Maurice O'Bready

Centre culturel

Une production de Bernard Y. Caza

33552

la tribune présente

DUBOIS

BILLETS EN VENTE MAINTENANT

Achetez par téléphone au: 821-7744

MARDI 15 MARS

20h30

Salle Maurice O'Bready

Centre culturel

Une production de Bernard Y. Caza

33552

la tribune présente

DUBOIS

BILLETS EN VENTE MAINTENANT

Achetez par téléphone au: 821-7744

MARDI 15 MARS

20h30

Salle Maurice O'Bready

Centre culturel

Une production de Bernard Y. Caza

33552

la tribune présente

DUBOIS

BILLETS EN VENTE MAINTENANT

Achetez par téléphone au: 821-7744

MARDI 15 MARS

20h30

Salle Maurice O'Bready

Centre culturel

Une production de Bernard Y. Caza

33552

la tribune présente

DUBOIS

BILLETS EN VENTE MAINTENANT

Achetez par téléphone au: 821-7744

MARDI 15 MARS

20h30

Salle Maurice O'Bready

Centre culturel

Une production de Bernard Y. Caza

33552

la tribune présente

DUBOIS

BILLETS EN VENTE MAINTENANT

Achetez par téléphone au: 821-7744

MARDI 15 MARS

20h30

Salle Maurice O

ARTS

"La ménagerie de verre"

Une oeuvre intimiste d'une très belle plasticité

Une critique de
Pierrette ROY

En signant l'adaptation cinématographique de la pièce de Tennessee Williams "La ménagerie de verre", le comédien Paul Newman a voulu, en ne changeant pas un iota du texte original, offrir un document de théâtre filmé.

Or, si le film porte justement sur les caractéristiques de cet exercice qui peuvent gêner d'aucuns, il n'en révèle pas moins, à travers l'univers intimiste qu'il développe sous nos yeux, une oeuvre d'une très belle plasticité, servie par des comédiens convainquants et une mise en scène fort raffinée, qui incidemment nous fait presque oublier l'unité de lieu ici présente.

Présenté à compter de ce soir à la Maison du Cinéma, le film de Newman se distingue d'une façon toute particulière par la fidélité qu'il manifeste non seulement au texte de Williams mais également à l'esprit de l'oeuvre.

Mise en situation typique par rapport à l'univers romanesque "williamsien" que celle qui propose "La ménagerie de verre", celle-ci campe des personnages torturés, exacerbés, qui tenteront, l'espace de 135 minutes de dénouer le drame qui les afflige.

Pourtant, à cause justement de ce monde fascinant déployé sous nos yeux, un univers qui nous enveloppe rapidement et nous happe complètement, il ne faut pas être apeuré par la longueur exceptionnelle du document qui passe aussi bien la rampe qu'un document de durée traditionnelle. Pour autant, bien sûr, que l'on soit quelque peu sensible à la psychologie des trois principaux personnages qui évoluent sous nos yeux.

Celle d'une mère névrosée qui se remémore devant ses deux enfants les souvenirs d'une jeunesse dorée, comblée de soupçons, et désabusée par un mari trop fin charmer parti chercher l'aventure à l'étranger.

Celle d'un fils soutien de famille mal dans sa peau, obligé d'occuper un emploi abrutissant pour subvenir aux besoins des siens et qui trouve dans les paradis imaginaires de l'alcool et du cinéma une évasion qui pourtant ne le satisfait pas.

D'ailleurs, par les propos qu'elle fait tenir à ce personnage de Tom — "Hollywood a créé des personnages qui vivent les aventures à notre place" dit-il à son ami Jim —, la pièce de Tennessee Williams constitue une virulente critique à l'égard du cinéma, critique qui aurait pu, quelque part, décourager toute intention d'en faire un document filmé. Mais la justesse de ce propos, allié à une certaine vision de la nature humaine dans ses aspirations à dépasser la médiocrité et le quotidien, ajoutent au propos une dimension qui n'est pas négligeable.

Celle enfin de Laura, une fille superbe mais affligée d'une légère claudication qui la maintient, depuis son enfance, dans une timidité maladroite, et dont l'avenir sera d'ailleurs au coeur de l'action mise en branle.

Or, autant par le tempérament de ces personnages que par l'atmosphère feutrée (bien servie par l'époque des années 30 qu'elle évoque) pleine de clair-obscur dans laquelle ceux-ci baignent qui donne un ton très intimiste à l'ensemble, le film s'impose comme une oeuvre invitante dans laquelle on ne peut faire autrement qu'entrer de plein pied, sans demi-mesure.

Et la qualité du jeu des comédiens, une Joanne Woodward vieillissante mais toujours aussi séduisante et imposante, une Karen Allen effacée à souhait, au jeu plein de nuances et de sensibilités, et un John Malkovich fougueux mais un peu perdu, remarquable d'intensité tout au long du film et peut-être tout particulièrement dans la séquence finale, contribue à nous faire oublier complètement que l'on assiste à du théâtre filmé.

"La ménagerie de verre" s'impose enfin comme un film très beau, ce qui n'est pas une qualité à dédaigner!



Joanne Woodward, la mère, et John Malkovich, le fils, dans "La ménagerie de verre".

John Kani, comédien noir en état d'insurrection

JOHANNESBURG (AFP) — John Kani, le comédien noir sud-africain en vogue, n'a jamais renoncé à lutter contre l'apartheid: n'ayant pas pu rejoindre, il y a 20 ans, les rangs du Congrès national africain (ANC) pour se battre les armes à la main, c'est sur scène qu'il défend ses convictions.

A deux reprises, dans les années '60, il a attendu — vainement — qu'un contact vienne le chercher pour l'emmener hors d'Afrique du Sud.

Aujourd'hui, âgé de 44 ans et célèbre, il a renoncé au fusil d'assaut AK-47 et utilise le théâtre comme arme: un théâtre noir en plein essor, très politisé, qu'on appelle en Afrique du Sud le "protest theater" (théâtre de la révolte) en raison de ses attaques féroces contre le régime de l'apartheid.

En septembre, il est devenu le premier acteur noir à interpréter en Afrique du Sud le rôle d'Othello. L'événement a eu d'au-

tant plus d'écho que, dans la pièce de Shakespeare le More de Venise est marié à la blanche Desdémone: or, en Afrique du Sud, la loi interdisant les mariages et les relations sexuelles entre personnes de races différentes (Immorality Act) n'a été abolie qu'en 1985.

Scandale

Il y a quelques années, il avait déjà scandalisé de nombreux Blancs avec "Miss Julie", du dramaturge suédois Auguste Strindberg, dans laquelle il embrassait l'actrice blanche — et afrikanaar — Sandra Prinsloo.

Actuellement, il triomphe dans "Blood Knot" (Le lien de sang), une pièce "engagée" de l'auteur blanc sud-africain Athol Fugard. L'oeuvre se joue au Market Theatre, véritable vitrine du protest theatre, dont John Kani vient d'être nommé directeur associé.

BELVEDERE 1 Tél: 562-3969
Vieux de Place Belvédère, Sherbrooke

PREMIERE FOIS A SHERBROOKE UN EVENEMENT **Télé 7**

L'énergie nucléaire! Un dangereux pouvoir qui se transforme en menace démoniaque avec Lex Luthor!
Superman livre son plus grand combat pour notre survie à tous!



VERSION FRANÇAISE STEREO DOLBY

2e grand film: **INTER SPACE** STEREO DOLBY

HORAIRE: VENDREDI SOIR: 2 FILMS 2

"SUPERMAN 4": 8 h 30, 10 h 25, "INTER": 8 h 15

SAMEDI, DIMANCHE SEULEMENT: "SUPERMAN 4": 12 h 30, 4 h 25, 8 h 20

"INTER": 2 h 10, 6 h 10, 10 h 00

MERC. SPECIAL \$3

BELVEDERE 2 Tél: 562-3969

14e SEM. **DIRTY DANCING** Y. DANSE LASCIVE

HORAIRE: VENDREDI SOIR: 7 h 00 et 9 h 00

SAMEDI, DIMANCHE: 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30

LA MAISON DU CINÉMA

DERNIERE SEMAINE



MICKEY ROURKE FAYE DUNAWAY

BARFLY UN FILM DE BARBET SCHROEDER

version française

Soir: 9h25 Dim.: 3h25 - 9h25

En Sicile, vous suivez la loi ou la mafia

Un seul homme osa les défier.



LE Sicilien

CLADDEN ENTERTAINMENT - MICHAEL CIMINO - SIDNEY BECKERMAN COLLECTION THE SICILIAN

CHRISTOPHER LAMBERT - TERENCE STAMP - JESS AGLAND - JOHN TURTURRO

Soir: 7h00. Dim.: 1h00 - 7h00

Un film de Paul Newman avec

JOANNE WOODWARD JOHN MALKOVICH KAREN ALLEN JAMES NAUGHTON



LA MENAGERIE DE VERRE

Soir: 7h05. Dim.: 1h05 - 7h05



63, KING OUEST 566-8782

"UN DIVERTISSEMENT SENSATIONNEL... LE FILM LE PLUS CAPTIVANT DE L'ANNEE!"

— David Deitch, New York Magazine



WALL STREET

AN OLIVER STONE FILM

MICHAEL DOUGLAS CHARLIE SHEEN DARTY HANNAH MARTIN SHEEN WALL STREET RAL HOLBROOK ANDERSON STAMP

WITH STEWART COPELAND MUSIC BY ROBERT ROYCE MUSIC BY JAMES NEWTON HOWARD

EDWARD R. PRESSMAN PRODUCED BY EDWARD R. PRESSMAN

VERSION ORIGINALE ANGLAISE

CINÉMA CAPITOL Horaire

59 RUE KING EST - SHERBROOKE 565-0111

Semaine: 7:00 - 9:20

Sam. Dim.: 2:00 - 4:35 - 2:10 - 9:45

FAMOUS PLAYERS



EDDIE MURPHY

RAW

LE FILM DU CONCERT

VERSION ORIGINALE

A PARAMOUNT PICTURE

Une collaboration de

Carrefour de l'ESTRIE 3050 boul. PORTLAND 565-0366

Vendredi: 19h30, 21h30

Samedi, dimanche: 13h30, 15h30, 17h30, 19h30, 21h30

SCHWARZENEGGER

en version française



LE JEU DU DÉFI

THE RUNNING MAN

14 ANS

Carrefour de l'ESTRIE 3050 boul. PORTLAND 565-0366

Vendredi: 19h00, 21h00

Samedi, dimanche: 12h50, 14h55, 17h00, 19h00, 21h00

REYNOLDS MINNELLI



RENT-A-COP

ASSISTANCE À FEMME EN DANGER

version française

KINGS ROAD ENTERTAINMENT - JERRY LONDON - JERRY LONDON - LIZA MINNELLI

RENT-A-COP JAMES REMAR RICHARD MASSEY BETTE MIDLER JOHN STANTON JOHN P. BYRON

OLIVER WADSWORTH JERRY LONDON JERRY LONDON JERRY LONDON JERRY LONDON

JOHN D. SCHNEIDER JERRY LONDON JERRY LONDON JERRY LONDON JERRY LONDON

Carrefour de l'ESTRIE 3050 boul. PORTLAND 565-0366

Vendredi: 19h15, 21h15

Samedi, dimanche: 13h15, 15h15, 17h15, 19h15, 21h15

Tous les dimanches, pour tout l'hiver...

la grosse pomme

Bistro

Les soirées carte-staff, c'est l'fun!

Cuisine ouverte de 11h30 à 21h — Bistrot: de 11h30 à 3h a.m.

Disco ouvert jeudi, vendredi, samedi et dimanche

270 Principale O., Magog. Tél. 843-9365

des Soirées

Splendides

à la façon d'ESTRIMONT

AUBERGE ESTRIMONT

Autour des Cantons de l'Est

Sortie 118, direction Orford

Reservations: 843-1616

Cette semaine

JOSÉE BÉLIVEAU

et l'ensemble

JAZZ TOUCH

Nos soirées musicales vendredi et samedi

Saint-Valentin

Réservez tôt.

"Petite attention spéciale pour les dames"

BRUNCH

Le rendez-vous du dimanche en musique de 11h à 14h.

15\$/pers.

Enfant: 1/2 prix.